

**COMUNIDADE ECONOMICA DOS  
ESTADOS DA AFRICA OCIDENTAL**

**ECONOMIC COMMUNITY OF  
WEST AFRICAN STATES**



**COMMUNAUTE ECONOMIQUE  
DES ETATS DE L'AFRIQUE  
DE L'OUEST**

**ECW/CM /LXXXVII/26**

Original : Anglais

**Date : 10 décembre 2021**

# **QUATRE-VINGT-SEPTIÈME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA CEDEAO**

Abuja, 9 – 10 décembre 2021

---

---

## **PROJET DE RAPPORT**

---

---

**Commission de la CEDEAO  
Abuja, Décembre 2021**

## **I. INTRODUCTION**

1. La quatre-vingt-septième session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO s'est tenue les 9 et 10 décembre 2021 à Abuja, en République fédérale du Nigeria.
2. Etaient représentés les Etats membres suivants :
  - la République du Bénin ;
  - le Burkina Faso ;
  - la République de Cabo Verde ;
  - la République de Côte d'Ivoire ;
  - la République de Gambie ;
  - la République du Ghana ;
  - la République de Guinée-Bissau ;
  - la République du Libéria ;
  - la République du Niger ;
  - la République Fédérale du Nigeria ;
  - la République du Sénégal ;
  - la République de Sierra Léone ;
  - la République Togolaise.
3. Les Républiques de Guinée et du Mali n'y étaient pas représentées, en raison de leur suspension de tous les organes de la CEDEAO par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement jusqu'à nouvel ordre.
4. Les Institutions et Agences spécialisées suivantes de la CEDEAO étaient également représentées :
  - la Commission de la CEDEAO ;
  - le Parlement de la CEDEAO ;
  - la Cour de Justice de la Communauté ;
  - l'Organisation ouest africaine de la Santé (OOAS) ;
  - le Groupe intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) ;
  - le Bureau de l'Auditeur général (BAG) ;
5. La liste des participants est jointe en annexe au présent rapport.

## **II. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE**

6. Dans son allocution de bienvenue, le ministre du pays hôte, l'ambassadeur Zubairu Dada, Ministre d'État aux Affaires étrangères de la République fédérale du Nigeria, a souhaité la cordiale bienvenue à l'ensemble des participants à la 87<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil, au nom du peuple et du gouvernement de la République fédérale du Nigeria.

7. Il a souligné l'importance du Conseil des ministres en tant que plate-forme de premier plan pour un examen approfondi des grandes thématiques de la région, permettant de donner des conseils appropriés à la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement. Il a également souligné la grande importance des points inscrits à l'ordre du jour de la réunion, notamment ceux relatifs aux projets d'actes additionnels révisés sur le prélèvement communautaire, à l'union douanière et à la politique de sécurité routière, qui témoignent de l'engagement de la CEDEAO et de ses institutions, ainsi que des États membres, en faveur de la réalisation des objectifs d'intégration et de développement de notre sous-région, malgré la pandémie de Covid-19.
8. Partant, le Ministre a appelé les membres du Conseil à procéder à l'examen des points de l'ordre du jour dans un esprit ouvert, afin de contribuer à trouver des solutions viables aux nombreux défis de développement auxquels la région est confrontée, notamment le changement climatique, le chômage des jeunes et les crises humanitaires, car les intérêts des citoyens de la communauté sont primordiaux. Il importe donc que le Conseil s'efforce d'articuler des positions propres à favoriser la réalisation de l'intégration économique et du développement durable dans la région.
9. L'Ambassadeur Zubairu Dada a conclu son allocution en félicitant la Présidente du Conseil et le Président de la Commission pour les efforts inlassables engagés afin d'assurer l'accomplissement des tâches assignées par la Conférence et de favoriser la réalisation des aspirations de la CEDEAO.
10. Prenant la parole à son tour, le Président de la Commission, S.E.M. Jean-Claude Kassi BROU a exprimé sa gratitude à S.E.M. Muhammadu Buhari, Président de la République Fédérale du Nigeria et Champion de la CEDEAO dans la lutte contre la pandémie de Covid-19, pour son engagement à défendre les valeurs de la Communauté. Il a également remercié le Gouvernement fédéral du Nigeria pour les dispositions prises afin de permettre l'organisation dans les meilleures conditions des réunions statutaires de la CEDEAO.
11. M. BROU s'est félicité du fait que, pour la première fois depuis deux ans, la session ordinaire du Conseil des Ministres a pu se tenir en présentiel à Abuja, dans un contexte encore marqué par la pandémie du Covid-19, ce qui témoigne de la volonté réelle des États membres de la CEDEAO de faire progresser l'intégration régionale.
12. Par ailleurs, il a donné un aperçu des dossiers liés au fonctionnement quotidien des institutions de la CEDEAO qui seront soumis au Conseil pour adoption ou à titre d'information.
13. Enfin, le Président de la Commission, au nom des fonctionnaires statutaires dont le mandat arrive à expiration le 28 février 2022, a adressé ses sincères remerciements au Conseil pour la confiance placée en eux et le soutien dont ils ont bénéficié au cours des quatre dernières années. Il a ensuite souhaité au Conseil plein succès dans ses travaux.

14. Prenant la parole à son tour, la Présidente du Conseil et Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Régionale de la République du Ghana, Mme Shirley Ayorkor Botchwey, au nom de S.E. Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, Président de la République du Ghana et Président en exercice de la Conférence, a souhaité la cordiale bienvenue aux participants à la quatre-vingt-septième session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO. Elle a également exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement de la République Fédérale du Nigeria pour les excellentes facilités mises à leur disposition pour assurer le bon déroulement de leurs travaux.
15. Au nom du Conseil, elle a exprimé ses sincères condoléances à tous les États membres de la CEDEAO et aux familles endeuillées des citoyens de la Communauté qui ont été victimes d'attaques terroristes et de la Covid-19, ainsi qu'aux victimes des récents incidents tragiques en Sierra Leone et au Nigeria.
16. La Présidente a déclaré que l'année 2021 a été particulièrement chargée au niveau régional, avec la tenue de plusieurs sessions extraordinaires du Conseil et de la Conférence, ce qui est un signe de vitalité, mais aussi la manifestation d'une communauté assaillie de défis. Elle a noté que la communauté peut être satisfaite du fait que ces défis ont été affrontés avec détermination et que des efforts constants ont été faits pour les relever.
17. Elle a noté que sur le plan politique, la région a enregistré des réalisations importantes dans le domaine de la démocratie et de la gouvernance. Les récentes élections au Cabo Verde et en Gambie, après celles du Niger et du Bénin, sont des exemples du dynamisme de notre démocratie. Seule ombre au tableau, les récentes atteintes à l'ordre constitutionnel en Guinée et au Mali ont sapé les progrès accomplis et présentent des risques importants. A cet égard, elle a souligné la décision de la Conférence de réviser le Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance afin d'atténuer ces risques.
18. Elle a terminé son propos en saluant les membres du Conseil, pour la qualité de leurs contributions respectives, le consensus qui a toujours prévalu lors des échanges, et qui ont permis à la communauté, entre autres, de consolider la stabilité politique et la croissance économique de notre région. Elle a également remercié le Président de la Commission et l'ensemble des Chefs d'Institutions et Commissaires pour le travail remarquable accompli durant leur mandat dans un environnement complexe.
19. Elle a ensuite déclaré ouverts les travaux de la 87<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO et a souhaité aux participants des délibérations fructueuses.
20. Ces discours figurent dans leur intégralité en annexe au présent rapport.

### **III. ELECTION DU BUREAU**

21. Le bureau suivant a été élu :

- Président - République du Ghana
- Rapporteurs - République de Guinée-Bissau;  
- République du Niger.

#### **IV. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR ET DE PROGRAMME DE TRAVAIL**

22. L'Ordre du jour suivant a été adopté après amendement :

##### **I. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE**

- Allocution de bienvenue du ministre du pays hôte, S.E. l'Ambassadeur Zubairu DADA, Ministre d'État aux Affaires étrangères de la République fédérale du Nigeria
- Allocution de S.E.M. Jean-Claude Kassi BROU, Président de la Commission de la CEDEAO
- Mot d'ouverture de S.E. Mme Shirley Ayorkor BOTCHWEY, Ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration régionale de la République du Ghana, Présidente du Conseil des Ministres de la CEDEAO.

##### **II. SÉANCE A HUIS CLOS**

- Election du Bureau
- Adoption des projets d'Ordre du Jour et de Programme de travail

##### **POINTS POUR DECISION**

- 1) Présentation et examen du Rapport annuel 2021 du Président de la Commission de la CEDEAO sur l'état de la Communauté
- 2) Présentation et examen du Rapport sur la situation financière de la Communauté au 15 novembre 2021
- 3) Présentation et examen du Rapport sur la situation financière de la Communauté au 30 novembre 2021
- 4) Présentation et examen du Rapport de la 4<sup>ème</sup> réunion extraordinaire du Comité de l'Administration et des Finances sur le Règlement du personnel, l'audit des compétences du personnel, le Code des marchés et le Règlement financier ;
- 5) Présentation et examen du Rapport de la 5<sup>ème</sup> réunion extraordinaire du Comité de l'Administration et des Finances consacrée à la restitution des résultats de l'audit des compétences du personnel des institutions de la CEDEAO ;

- 6) Présentation et examen du Rapport final de la 30<sup>ème</sup> réunion ordinaire du Comité de l'Administration et des Finances
- 7) Présentation et examen du Rapport intérimaire 2021 de l'Auditeur Général
- 8) Présentation et examen du Rapport de la 41<sup>ème</sup> réunion du Comité d'Audit
- 9) Présentation et examen de l'état de mise en œuvre des tâches assignées par la 86<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres
- 10) Présentation et examen du projet d'Ordre du jour de la 60<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO

### **POINTS POUR APPROBATION**

- 11) Présentation d'un Mémoire sur le Rapport des Ministres en charge de la Planification sur la Vision 2050 de la CEDEAO
- 12) Présentation d'un Mémoire sur le Rapport de la 6<sup>ème</sup> réunion des Ministres des Finances sur : a) l'Acte additionnel relatif au prélèvement communautaire ; b) la consolidation de l'Union douanière de la CEDEAO ;
- 13) Présentation d'un Mémoire sur le Rapport issu de la réunion des ministres de l'infrastructure, de l'énergie, des TIC et des ressources en eau de la CEDEAO, portant sur le Plan directeur de développement des infrastructures régionales de la CEDEAO ;
- 14) Présentation d'un Mémoire sur le Rapport de la réunion des Ministres des Finances sur l'Acte additionnel relatif au Partenariat Régional Public-Privé de la CEDEAO ;
- 15) Présentation d'un Mémoire sur la Politique régionale de sécurité routière de la CEDEAO ;
- 16) Présentation d'un Mémoire sur le Rapport de la réunion des Ministres de l'Agriculture relative au Cadre Stratégique pour le développement de la pêche et de l'aquaculture dans les Etats membres de la CEDEAO ;
- 17) Présentation d'un Mémoire sur le Rapport de la réunion des Ministres de l'Agriculture de la CEDEAO sur la Stratégie d'appui à l'Employabilité des jeunes dans les secteurs agro-sylvo-pastoral et halieutique pour lutter contre la migration urbaine et l'immigration incontrôlée dans l'espace CEDEAO ;
- 18) Présentation d'un Mémoire sur le Rapport de la réunion des Ministres de la CEDEAO en charge du changement climatique et la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement y afférente ;

- 19) Présentation d'un Mémoire sur le Rapport de la réunion des Ministres du Commerce de la CEDEAO portant sur les projets d'Actes et de Règlements additionnels de l'Autorité régionale de la concurrence (ARCC) ;
- 20) Présentation et examen d'un Mémoire sur le Rapport de la réunion des Ministres en charge de l'Intégration régionale, de l'Intérieur, de la Santé, du Commerce, des Finances et des Transports sur la réouverture des frontières terrestres dans l'espace CEDEAO ;

### **POINS POUR INFORMATION**

- 21) Présentation d'un Mémoire sur le Rapport du Comité ministériel sur la Monnaie unique ;
- 22) Présentation d'un Mémoire sur les obstacles au commerce intracommunautaire sur le Corridor Abidjan Lagos ;
- 23) Présentation d'un Mémoire relatif aux Etats membres de la CEDEAO faisant acte de candidature à des postes au sein d'organisations régionales et internationales ;
- 24) Divers
- 25) Adoption du Rapport
- 26) Motion de remerciements
- 27) Séance de clôture

## **III. RESULTATS DES TRAVAUX**

### **POINTS POUR DECISION**

#### **Point 1 : Présentation et examen du Rapport annuel 2021 du Président de la Commission de la CEDEAO sur l'état de la Communauté**

23. Le rapport présenté par le Président de la Commission sur l'état de la Communauté fait le point sur l'évolution de la situation économique en Afrique, dans un contexte mondial marqué par la pandémie de COVID-19. Bien que la région de la CEDEAO ait fait montre de la plus grande résilience, le risque d'une nouvelle infection à la lumière de l'apparition de la variante OMICRON et du faible taux de vaccination de la population reste bien réel. Les travaux se poursuivent à cet égard sous la coordination de l'OOAS.

24. Sur le plan économique, le PIB de la CEDEAO devrait augmenter de 4,1% en 2021, contre une baisse de 0,8% en 2020, traduisant ainsi une reprise de l'activité. Compte tenu de la crise sanitaire mondiale, le programme de convergence macroéconomique de la CEDEAO a été suspendu en 2021. Un nouveau Pacte a été adopté à cet égard, avec une phase de convergence de 2022 à 2026, et une phase de stabilité à partir de 2027. Le lancement de l'ECO a été fixé à 2027.

25. Dans le domaine de la sécurité, grâce à une plus grande coordination entre les États membres, une nette amélioration a été constatée en ce qui concerne la sécurité maritime. Cependant, l'augmentation récente des attaques terroristes dans les pays de la ligne de front, mais aussi dans les pays côtiers, exige des efforts accélérés dans la mise en œuvre du plan d'action pour combattre le terrorisme. Cette situation a un impact d'une grande ampleur sur le plan humanitaire, avec plus de 5 millions de personnes déplacées à l'intérieur des pays.

26. Les catastrophes naturelles résultant du changement climatique ont également exacerbé l'insécurité alimentaire dans la région et la Commission intensifie ses efforts pour renforcer la réserve alimentaire spéciale afin d'aider les pays dans le besoin.

27. Au niveau politique, les récentes élections législatives et présidentielles au Niger, au Bénin, au Cabo Verde et en Gambie montrent que la culture de la démocratie se renforce dans la région. Les transitions en cours au Mali et en Guinée restent néanmoins des défis majeurs pour la Communauté et la CEDEAO continuera à soutenir ces pays.

28. Les efforts ont été intensifiés pour la mise en œuvre des programmes sectoriels. En ce qui concerne les infrastructures, un nouveau schéma directeur a été formulé. Des progrès significatifs ont été réalisés dans le domaine des transports, notamment en ce qui concerne l'aménagement du corridor Abidjan-Lagos. Dans le secteur de l'énergie, le projet d'interconnexion entre les pays membres est accéléré en vue du lancement du marché régional de l'électricité en 2022. Dans le domaine de la technologie, la lutte contre la cybercriminalité a été renforcée.

29. En matière de commerce, la zone de libre-échange est renforcée avec la réouverture des frontières aux marchandises conteneurisées. De nouveaux règlements ont été présentés pour adoption afin de consolider l'Union douanière. Dans le domaine de la promotion de l'industrie et du secteur privé, des efforts importants sont déployés pour soutenir les industries pharmaceutiques régionales. Une stratégie a été développée pour soutenir le développement du capital humain dans la CEDEAO.

30. Malgré le contexte sanitaire régional caractérisé par la pandémie de COVID-19, les autres Institutions de la CEDEAO, notamment le Parlement, la Cour de Justice, mais aussi l'Organisation Ouest Africaine de la Santé et le GIABA, ont également intensifié leurs activités pour remplir leur mandat au service des populations de la Région.



31. Le Conseil, après avoir remercié et félicité le Président pour la qualité de sa présentation, a demandé des précisions sur certaines données macroéconomiques.

32. Les membres du Conseil des Ministres se sont félicités des mesures de politique économique prises par les Etats membres ayant enregistré une reprise économique en 2021. Toutefois, le Conseil a exprimé sa préoccupation face à la montée des tensions inflationnistes au sein de la région, portant l'inflation annuelle moyenne à 12,7% en 2021 contre 10,4% en 2020 et susceptible de réduire le pouvoir d'achat des populations.

33. A l'issue des débats, le Conseil des ministres :

- a. Exhorte les États membres à poursuivre la mise en œuvre de politiques économiques visant à soutenir une reprise économique durable, inclusive et créatrice d'emplois ;
- b. Invite les États membres à prendre en compte les dispositions du Pacte de convergence et de stabilité macroéconomique dans la définition et la mise en œuvre de leur politique économique pour les années à venir.

**Point 2 : Présentation et examen du Rapport sur la situation financière de la Communauté au 15 novembre 2021**

34. La Commission a présenté le rapport sur la situation financière de la Communauté au 15 novembre 2021. Elle a rappelé que le Conseil des ministres, lors de sa 85<sup>ème</sup> session ordinaire tenue en visioconférence les 20 et 21 janvier 2021, avait examiné et approuvé le budget de la Communauté, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 398 044 626 UC.

35. Du point de vue de la structure du budget, les recettes du prélèvement communautaire restent la principale source de financement de la CEDEAO, représentant 71% du budget approuvé. Du côté des dépenses, la plus grande part (85%) continue d'être réservée aux institutions.

36. La Commission a également indiqué qu'au 15 novembre 2020, un montant total de 220 499 740 UC avait été enregistré, soit un taux de mobilisation de 55% dont :

- (i) 133 781 116 UC au titre du prélèvement communautaire, provenant de tous les États membres, soit un taux de mobilisation de 72 % ;
- (ii) 52 024 841 UC d'arriérés de contributions au titre du prélèvement communautaire, soit 69 % du budget approuvé ;
- (iii) 100% d'utilisation des soldes de fin d'exercice et 0% de mobilisation des arriérés de contribution ;
- (iv) 13 985 844 UC de fonds extérieurs en faveur de la Commission, de l'OOAS et du GIABA ;

- (v) 623 432 UC au titre des Autres Recettes, correspondant à un taux de mobilisation de 12%.

**Tableau 1 : Exécution du budget approuvé**

Rubrique	Budget approuvé	Recettes réelles (UC)	Recettes réelles (%)
<b>Recettes</b>			
Prélèvement Communautaire	185.739.379	133.781.116	72,0%
Soldes bancaires en fin d'exercice	20.084.507	20.084.507	100,0%
Arriérés au titre du Prélèvement communautaire	75.894.454	52.024.841	68,5%
Arriérés de contributions	1.768.710	0	0,0%
Autres Recettes	350.194	623.432	178,0%
Recettes provenant d'autres sources	114.207.382	13.985.844	12,2%
<b>Recettes Totales</b>	<b>398.044.626</b>	<b>220.499.740</b>	<b>55,4%</b>
<b>Dépenses</b>	<b>Budget approuvé</b>	<b>Recettes réelles (UC)</b>	<b>Recettes réelles (%)</b>
Institutions	319.316.490	90.001.628	28,2%
Obligations statutaires	11.711.966	6.363.938	54,3%
Programmes spéciaux et interventions dans les États-membres	36.702.319	53.393	0,1%
Paix et Sécurité	30.313.851	5.081.655	16,8%
<b>TOTAL</b>	<b>398.044.626</b>	<b>101.500.614</b>	<b>25,5%</b>

37. S'agissant des dépenses, la dotation prévue à cet effet a fait l'objet d'une utilisation à hauteur de 25% seulement (101.500.614 UC contre 398.044.626 UC). Sur ce montant de dépenses, 90.001.628 UC ont été consacrées aux institutions, 6.363.938 UC aux obligations statutaires, 53.393 UC aux programmes et interventions spéciales, et 5.081.655 UC à la paix et la sécurité.

38. Une comparaison des dépenses réelles par rapport aux recettes réelles reçues par institution montre des taux d'exécution allant de 42,1% à 129%. Le taux d'absorption de 129% enregistré par l'OOAS s'explique par le fait que l'allocation du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020, reçue vers la fin de l'année, avait fait l'objet d'un report sur 2021. Ces taux démontrent la grande capacité d'absorption des institutions, dès lors que les ressources financières requises sont disponibles.

39. A la suite de délibérations exhaustives sur le rapport, le Conseil.....

**Point 3: Présentation et examen du Rapport de la 4<sup>ème</sup> réunion extraordinaire du Comité de l'Administration et des Finances sur le Règlement du personnel, l'audit des compétences du personnel, le Code des marchés et le Règlement financier**

40. Le rapport de la 4<sup>ème</sup> réunion extraordinaire du Comité de l'Administration et des Finances, tenue du 27 septembre au 6 octobre 2021 à Accra, au Ghana, a été présenté par son Président, M. Mohammed Nurudeen Ismaila.

**a) Projet de Règlement du personnel révisé**

41. Dans sa présentation, il a indiqué que le CAF avait examiné le projet de Règlement du Personnel, sur lequel avaient travaillé les experts provenant des bureaux nationaux de la CEDEAO et des ministères de l'emploi et du travail des États membres, du 13 au 18 septembre 2021 à Accra, au Ghana. Il a souligné que ces experts ont examiné le document article par article, y ont apporté les modifications si nécessaire et l'ont soumis à la 4<sup>ème</sup> réunion extraordinaire pour un examen plus approfondi.

42. M. Mohammed Nurudeen Ismaila a déclaré que les membres du CAF ont examiné le document et apporté des modifications aux dispositions des différents articles qui nécessitaient une clarification ou une reformulation. Il a indiqué qu'au cours de ses délibérations, le Comité a félicité les experts techniques issus des bureaux nationaux de la CEDEAO, des ministères de l'emploi et du travail pour la qualité du document qui leur a été présenté. Il a ensuite.....

43. Enfin, à la suite de délibérations exhaustives, les membres du CAF ont recommandé au Conseil des ministres d'approuver le Règlement du personnel révisé. La réunion a toutefois formulé les recommandations suivantes :

- a) Le manuel de procédures sur la mise en œuvre des dispositions du Règlement du personnel ainsi que du code d'éthique de la CEDEAO devrait être élaboré et soumis à un processus de validation. Ensuite, il devrait être présenté au CAF pour examen et recommandation au Conseil des Ministres pour adoption ;

- b) Compte tenu de l'importance de la documentation et de l'archivage, la Commission a été chargée d'élaborer une politique globale en la matière, au profit de l'ensemble des institutions de la Communauté ;
- c) La Commission est également chargée d'élaborer une politique visant à encourager l'emploi de jeunes professionnels, hommes et femmes, qui ont les compétences requises et présentent un réel potentiel de développement, ainsi qu'une expérience correspondant aux besoins de la CEDEAO.

XXXX

#### **b) Projet de Code des marchés révisé**

44. Il a déclaré que, conformément à la directive donnée par le Conseil à la Commission lors de sa quatre-vingt-quatrième session ordinaire tenue du 5 au 6 septembre 2020 à Niamey, au Niger, l'instruisant d'amender certaines clauses du Code des marchés de la CEDEAO afin de refléter certaines propositions du Bureau de l'Auditeur Général, lesdits amendements ont été présentés à la 4<sup>e</sup> réunion du CAF extraordinaire tenue à Accra du 27 septembre au 6 octobre 2021 pour examen. Le CAF a examiné les présentations faites et recommandé au Conseil d'amender le Code des marchés ainsi qu'il suit :

- i. S'agissant de la proposition selon laquelle le Comité d'évaluation devrait être composé de membres d'un niveau minimum de grade P3/P4, l'amendement suivant a été recommandé : *"L'autorité contractante nomme des agents ayant un niveau minimum de grade P3/P4 pour siéger au Comité d'évaluation. En cas de non-disponibilité d'agents au niveau minimum prescrit, le personnel compétent le plus haut gradé peut être désigné pour siéger au Comité"* ;
- ii. L'amendement suivant concernant le nombre de personnes devant composer le Comité d'évaluation a également été recommandé : *"Le Comité d'évaluation est composé de trois (3) ou cinq (5) évaluateurs comprenant des représentants de la Direction utilisatrice, de la Direction des Finances et de la Direction chargée de la passation des marchés"* ;
- iii. Le Comité a également examiné et recommandé un autre amendement qui stipule :
  - Pour ce qui est de la Commission, l'Autorité contractante (le Président de la Commission) désigne le comité d'examen composé des membres suivants :
    - Le Responsable de la conformité à la Commission de la CEDEAO, Président ;
    - Le Directeur des Affaires juridiques, membre ;
    - Le Directeur de la Planification stratégique, du Suivi et Évaluation, membre.
  - Le Président nomme également au moins deux (2) membres suppléants du Comité d'examen en remplacement de l'un des deux (2) membres du comité d'examen absent.

En cas d'absence du Président du Comité d'examen, le Président de la Commission désigne un Président provisoire au sein du Bureau du Président. Les membres suppléants du comité d'examen ne doivent pas appartenir aux départements/bureaux auxquels appartiennent les trois (3) membres initiaux, au département utilisateur, au département des Finances ou au département de la Passation des marchés ;

- En ce qui concerne les autres institutions, agences et bureaux, le Président, ou toute personne déléguée, nomme les membres du comité d'examen selon les mêmes critères fonctionnels que dans le cas de la Commission ;
- Le Comité d'examen ne siège qu'avec un quorum minimum de trois (3) personnes, y compris les suppléants le cas échéant, mais le Président ou son remplaçant provisoire doit être présent. Le quorum pour les délibérations est d'au moins trois (3) membres.

45. Dans sa présentation, le Président du CAF a noté qu'en plus de ces amendements émanant de l'Auditeur Général, le Management de la CEDEAO a proposé des amendements à quelques autres dispositions, afin de donner au Code des marchés un plein effet, et ces amendements ont été approuvés par le CAF. Il s'agit des amendements suivants :

- Une contradiction a été relevée dans l'article 18 (11) du Code actuel qui stipule : "Le comité d'examen ne doit ni approuver ni rejeter la recommandation d'un comité d'évaluation. Tout rejet ou objection concernant un document de consultation ou un rapport d'évaluation/négociation doit être dûment motivé et se justifier par les dispositions du présent Code". Cette disposition a donc été reformulée comme suit : "*Le Comité d'examen peut approuver ou réfuter la recommandation d'un Comité d'évaluation. Tout rejet ou objection concernant un document de consultation ou un rapport d'évaluation / négociation doit être dûment motivé et se justifier par la disposition pertinente du présent Code*".
- L'article 90 (1) a également été reformulé comme suit : "*L'Autorité contractante signe le contrat immédiatement après une période de moratoire de quinze (15) jours calendaires. À cet effet, la Direction des Affaires juridiques veille à la finalisation du contrat dans ledit délai de moratoire.*"
- En l'état actuel, le Code des marchés n'envisage pas d'éventuels désaccords entre le Comité d'évaluation et le Comité d'examen. Aucune disposition n'est donc prévue pour faire face à une impasse inhérente à de tels désaccords. Une disposition a donc été introduite à cet effet : "*En cas de conflit entre le Comité d'examen et le Comité d'évaluation, la question est soumise au Président ou au Chef de l'institution, au Chef de l'Agence ou au Chef du Bureau pour décision finale. Le Commissaire responsable de la passation des marchés à la Commission et/ou le Directeur responsable de la passation des marchés dans les institutions, agences ou bureau, transmet la question au Président ou au Chef de l'institution, au Chef de l'agence ou au Chef du bureau*".

### **c) Projet de Règlement financier révisé**

46. Le Président du CAF a rappelé que le Conseil, lors de sa 81<sup>ème</sup> session ordinaire tenue du 14 au 16 décembre 2018 à Abuja, a examiné et adopté le Règlement financier révisé, le nouveau Code des marchés et le nouveau Code des subventions avec les amendements recommandés par le Comité de l'Administration et des Finances (CAF), et a en outre demandé que les trois (3) documents fassent l'objet d'un examen plus approfondi par le Comité de l'Administration et des Finances (AFC) et la Commission de la CEDEAO, en vue d'en assurer la conformité et la cohérence juridiques.

47. Conformément aux directives et recommandations du Conseil, un Comité ad hoc interne s'est réuni et a proposé au Règlement financier treize (13) amendements qui ont été présentés à la 4<sup>ème</sup> réunion extraordinaire du CAF, afin d'améliorer le texte du Règlement financier de la CEDEAO et le mettre en conformité avec les bonnes pratiques internationales.

48. Il a informé le Conseil que suite à la présentation par la Commission, le CAF a approuvé les treize (13) amendements et soixante (60) alignements ainsi que des révisions mineures apportées au Règlement Financier à soumettre au Conseil pour approbation. Le CAF a également formulé les recommandations suivantes :

- a) En ce qui concerne le Comité consultatif budgétaire et de planification stratégique contenu dans l'article 63, tous les cinq (5) commissaires thématiques désignés suivant les nouvelles dispositions institutionnelles de la Commission de la CEDEAO, en sont membres ;
- b) La Commission de la CEDEAO devrait proposer des dispositions spécifiques relatives à l'application des sanctions contenues dans l'article 42(5). Ces dispositions seront incorporées dans le Protocole révisé sur les prélèvements communautaires.

49. Le Conseil a adopté le rapport et les recommandations qu'il contient, ainsi que le Règlement révisé du personnel, le Code des marchés et le Règlement financier révisé qui y sont annexés.

**Point 4 : Présentation et examen du Rapport de la 5<sup>ème</sup> Réunion extraordinaire du Comité de l'Administration et des Finances sur l'Audit des compétences du personnel**

50. Le rapport de la cinquième réunion extraordinaire du Comité de l'Administration et des Finances (CAF) sur l'audit des compétences du personnel des institutions de la CEDEAO, qui s'est tenue du 18 au 19 novembre 2021 à Abidjan, en République de Côte d'Ivoire, a été présenté par M. Mohammed Nurudeen Ismaila.

51. Dans sa présentation, le Président du CAF, M. Nurudeen Ismaila a rappelé que l'audit des compétences du personnel a été initié dans le cadre des réformes institutionnelles en cours au sein de la CEDEAO. L'objectif général de l'audit des compétences est d'établir l'ensemble des compétences du personnel des institutions de la CEDEAO et de formuler des recommandations susceptibles de fournir des informations adéquates sur le profil de chaque employé afin de permettre aux décideurs de déterminer un plan approprié pour le développement des compétences et d'autres mesures nécessaires pour combler les lacunes identifiées.

52. M. Ismaila a déclaré que les résultats de l'évaluation ont servi à classer les membres du personnel dans différents niveaux de compétence étiquetés comme suit : Niveau **A** : membres du personnel ayant un potentiel d'auto-développement, et qui pourraient être recommandés pour des postes plus élevés ; Niveau **B** : membres du personnel qui font bien leur travail et sont capables d'améliorer leurs performances ; Niveau **C** : membres du personnel qui ont besoin de formation pour réaliser leur potentiel, et qui doivent donc bénéficier d'une formation ciblée ; Niveau **D** : membres du personnel qui ont des difficultés à exercer pleinement leurs fonctions, soit en raison d'un manque de capacité, d'intérêt ou de motivation, mais qui pourraient néanmoins améliorer leurs performances ; et Niveau **E** : membres du personnel qui n'ont pas la capacité, la formation ou la motivation pour travailler efficacement au sein de la CEDEAO.

53. Il a par ailleurs déclaré que dans son rapport, le Consultant a formulé les recommandations suivantes qui ont été approuvées par le CAF :

- a) Transformer le Comité d'harmonisation en un "**Comité de gestion du changement**" à durée déterminée chargé de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer les résultats de la mise en œuvre de ce Plan d'action de l'audit des compétences, le nouveau Règlement du personnel approuvé et le Programme global de réforme ;
- b) Entreprendre une étude comparative en vue de déterminer l'effectif exact des institutions de la CEDEAO. Suite à l'étude comparative et aux défis identifiés, définir les objectifs, l'étendue du service, les priorités, l'effectif du personnel, et les coûts salariaux de la CEDEAO à court, moyen et long termes ;
- c) Réviser, rationaliser et mettre à jour l'organigramme actuel afin de veiller à ce qu'il réponde aux objectifs identifiés, à l'étendue des services et aux priorités de la CEDEAO, et également pour assurer la mise en œuvre effective des conclusions de l'audit des compétences ;
- d) Développer un système de compensation pour rendre la rémunération équitable tant au niveau interne qu'externe et mettre en œuvre (de façon non rétroactivement) la nouvelle Politique de rémunération et aligner les catégories d'emploi actuelles et le barème des rémunérations pour les fonctions et les postes que les membres du personnel occupent sur le nouvel organigramme approuvé (sans aucun coût supplémentaire pour le budget du personnel de la CEDEAO).

54. Enfin, M. Ismaila a indiqué qu'après de larges discussions, les membres du CAF ont formulé les recommandations spécifiques suivantes, qu'ils soumettent au Conseil des ministres pour approbation :

- a) Mise à jour de l'actuelle structure organisationnelle afin de :
  - i. Rééquilibrer le ratio des emplois de l'organisation dans les fonctions de base par rapport aux fonctions de soutien (en faveur des fonctions de base) afin d'améliorer la mise en œuvre des objectifs stratégiques de l'organisation en matière de services aux États membres ;
  - ii. Assurer la mise en œuvre effective des résultats de l'audit des compétences et appliquer des principes clairs conformes aux normes internationales pour renforcer l'efficacité et l'efficacité de l'organigramme. À cet effet, adopter des outils de gestion des ressources humaines tels que le Plan de gestion stratégique du personnel, le Manuel de procédures sur les recrutements, la Gestion des carrières, l'Évaluation des performances et la Formation, entre autres ;
  - iii. Se conformer à la décision relative à la nouvelle structure d'un Management à sept (7) membres à la Commission de la CEDEAO.
- b) En ce qui concerne la levée de la suspension du processus de recrutement, le CAF a exhorté la Commission et les autres institutions à proposer un effectif optimal, et il examinera au cas par cas les recrutements aux postes critiques ;
- c) Charger le nouveau Management de développer et d'achever, dans un délai d'un an à compter de sa prise de fonction, un programme de gestion du changement, sur la base des recommandations de l'audit des compétences ;
- d) Le plan d'action a été réorganisé par ordre chronologique et assorti d'échéances claires ;
- e) Encourager la Commission à rendre l'organisation plus efficace et moins onéreuse ;
- f) Mettre à jour, d'ici février 2022, l'organigramme de toutes les institutions de la CEDEAO, dans sa version actuelle.

55. À l'issue des discussions, le Conseil a adopté le rapport et toutes les recommandations qui y sont contenues.

**Point 5 : Présentation et examen du rapport final de la 30<sup>ème</sup> réunion du Comité de l'Administration et des Finances**



56. Le rapport final de la 28<sup>ème</sup> réunion du CAF a été présenté par son président de séance, M. Mohammed Nurudeen Ismaila. Le rapport couvre les points suivants :

- ❖ Présentation et examen de l'État d'avancement des tâches assignées aux institutions de la Communauté par la 29<sup>ème</sup> réunion du Comité de l'Administration et des Finances ;
- ❖ Présentation et examen du Rapport sur la situation financière de la Communauté ;
- ❖ Présentation et examen du Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Protocole sur le prélèvement communautaire ;
- ❖ Présentation et examen du Mémoire sur les indemnités à payer lors des réunions virtuelles ;
- ❖ Présentation et examen du Mémoire sur le Manuel opérationnel révisé des bureaux nationaux ;
- ❖ Présentation et examen du Mémoire sur les indemnités du personnel recruté au niveau international pour le Centre de sécurité maritime;
- ❖ Présentation et examen du Mémoire sur la Réserve régionale de sécurité alimentaire ;
- ❖ Présentation et examen du Mémoire sur le Cadre institutionnel du Programme régional de développement intégré des hauts plateaux du Fouta Djallon ;
- ❖ Présentation et examen du Mémoire sur le Programme des jeunes professionnels de la CEDEAO ;
- ❖ Présentation et examen du projet de Budget consolidé 2022 des institutions de la CEDEAO ;
- ❖ Présentation du Rapport intérimaire 2021 de l'Auditeur Général ;

57. À l'issue de la présentation et des discussions qui s'en sont suivies, le Conseil a adopté le rapport et toutes les recommandations qui y sont contenues. Toutefois, le Nigeria a exprimé des réserves concernant le paiement d'indemnités pour la participation à des réunions virtuelles, une démarche qui, selon lui, n'est pas conforme aux bonnes pratiques en vigueur au sein des institutions multilatérales similaires.

58. Enfin, le Conseil a approuvé le budget 2021 de la Communauté, qui se chiffre à un montant total de **393.612.400 UC**, ainsi qu'il est présenté dans le Tableau ci-dessous :

**Tableau 2 : Projet de budget 2022 de la Communauté**

DESCRIPTION	PROPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ	RECOMMANDATION DU CAF	VARIATION	
	UC	UC	MONTANT	%
Chapitre I – Institutions	322.203.882	321.150.319	-1.053.563	-0,33%
Chapitre II – Obligations statutaires	11.711.966	11.711.966	0	0,00%
Chapitre III – Programmes spéciaux	29.881.222	30.436.264	555.042	1,86%
Chapitre IV – Paix & Sécurité	30.313.851	30.313.851	0	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>394.110.921</b>	<b>393.612.400</b>	<b>-498.521</b>	<b>-0,13%</b>

DESCRIPTION	MONTANT	% DU BUDGET
Prélèvement communautaire	152.162.209	38,7%
Soldes bancaires en fin d'exercice	66.188.824	16,8%
Arriérés au titre du Prélèvement communautaire	58.389.968	14,8%
Arriérés au titre des contributions	0	0,0%
Autres revenus	798.130	0,2%
Financement extérieur	116.073.269	29,5%
<b>TOTAL</b>	<b>393.612.400</b>	<b>100%</b>

**Point 6 : Présentation et examen du Rapport intérimaire 2021 de l’Auditeur général**

59. L’Auditeur général a présenté son rapport intérimaire 2021 à la 87<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des ministres, conformément au Règlement C/REG/17/2017 portant création du Bureau de l’Auditeur général (BAG). Le rapport a été présenté en deux parties, la partie A et la partie B.

60. La partie **A** du rapport présentait un résumé des observations de tous les audits, inspections et enquêtes couvrant les opérations, les ressources humaines, les finances, la performance des programmes et l’audit des systèmes d’information de toutes les institutions, agences et bureaux de représentation du Président, avec une **opinion d’Audit globale d’assurance limitée**. Les implications des risques à l’échelle de la Communauté ont révélé une incidence élevée de violation des lois et règlements de la Communauté, ce qui exige des mesures correctives immédiates de la

part du Management. L'Auditeur général a donné les raisons pour lesquelles l'opinion d'audit de la Communauté présentait une assurance limitée et a détaillé les mesures nécessaires prises par le Management pour remédier à la situation.

61. L'Auditeur général a présenté au Conseil le travail effectué par son Bureau au cours de l'année, notamment les audits réalisés, les services de gestion fournis, les réunions du Comité d'audit tenues, les activités opérationnelles menées et les défis rencontrés. Il a fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie de Ressources humaines du BAG approuvée par le Conseil en 2018, et présenté les économies réalisées par la Communauté.

62. L'Auditeur général a également informé le Conseil de l'état d'avancement de la cession de la responsabilité du contrôle au Management. Il a présenté au Conseil un chronogramme actualisé de transfert progressif de cette fonction au Management d'ici le 31 janvier 2022, suite à la création en mai 2021 du Comité de projet pour travailler avec le BAG sur le transfert des contrôles. Il a indiqué que malgré les efforts engagés par le Management pour prendre le relais, peu de progrès ont été réalisés à ce jour.

63. Au titre de la gestion des risques, l'Auditeur général a informé le Conseil des actions menées à ce jour, et a déclaré que toutes les institutions et certains départements de la Commission de la CEDEAO, à l'exception de deux départements, ont achevé le travail sur leurs documents de gestion des risques qui sont prêts à être téléchargés dans le module de Gouvernance, Gestion des risques et Conformité (GRC) en Janvier 2022.

64. L'Auditeur général a en outre souligné la nécessité pour le Management d'achever d'urgence le recrutement de personnel pour le BAG, qui n'a recruté que 5 agents à ce jour, alors que 31 recrutements sont en cours. De même, le recrutement de personnel essentiel demandé par le Conseil pour les départements des Finances, de l'Administration générale et des Conférences et des Ressources humaines de la Commission de la CEDEAO, de l'OOAS (RCSDC) et de l'ARCC, n'a pas encore été mené à son terme.

65. Dans sa partie **B**, le rapport a présenté un résumé sur les recettes et les dépenses, les arriérés de prélèvements et de contributions, les tendances financières de la Communauté et l'analyse de l'effectif de la Commission. En ce qui concerne les recettes et les dépenses, 18% des recettes ont été mobilisées sur le budget total, la plus grande partie provenant du prélèvement communautaire, le taux d'exécution des dépenses était de 15% par rapport au budget, ce qui reflète le taux de mobilisation des recettes. Cependant, par rapport aux soldes d'ouverture de la trésorerie et aux recettes du prélèvement communautaire par les institutions, un taux moyen d'exécution des dépenses de 35% a été atteint. Le faible taux d'exécution s'explique essentiellement par l'adoption de méthodes plus rationnelles d'exécution des programmes par le Management, ce qui a permis de réduire les coûts, notamment les frais liés aux voyages et à l'organisation de conférences, ainsi que le nombre de réunions et de participants.

66. En ce qui concerne les effectifs, la présentation a porté sur la représentation du personnel par État membre, l'équilibre entre les sexes et l'analyse de l'âge du personnel. Le rapport hommes-femmes est de 71:29, ce qui, comparé à l'objectif de 62:38 de la BAD d'ici 2025, montre un effort dans la bonne direction. La présentation a également souligné la nécessité d'un objectif de la CEDEAO sur l'intégration du genre comme ce fut le cas au sein d'organisations homologues telles que l'ONU et la BAD. S'agissant de l'analyse de l'âge du personnel, l'Auditeur général a souligné la nécessité pour la CEDEAO de se doter d'une politique sur l'emploi des jeunes, car seulement 12% du personnel se situe dans la tranche d'âge de 20 à 29 ans. Il a souligné au Conseil la réduction du nombre des agents entre Juin 2018 et Juin 2021, prévoyant une poursuite de la baisse en 2024 si le gel des recrutements du personnel n'est pas levé. Il a recommandé au Conseil d'envisager la levée du gel sur les recrutements.

67. L'Auditeur général a informé le Conseil de l'état d'avancement de la mise en œuvre de sa directive sur la conversion du personnel. Sur les 211 demandes reçues, 178 ont été approuvées (84,4 %), et les agents concernés ont déjà été convertis. Cela a permis d'améliorer le rapport entre le personnel permanent et le personnel contractuel, qui est passé de 59:41 en 2017 à 82:18 en juin 2021. L'Auditeur général a recommandé au Conseil de fixer un ratio cible entre le personnel permanent et le personnel contractuel pour tous les recrutements futurs, conformément à la pratique en cours au sein des institutions sœurs. Il a également recommandé de mettre l'accent sur le recrutement de personnel dans la catégorie d'âge des 20-29 ans et de promouvoir le personnel G- performant au grade P1, conformément au Règlement du personnel. Il a informé le Conseil que la directive relative à la conversion du personnel recruté dans le cadre d'accords de donateurs, à condition qu'il appartienne à la catégorie A à C de l'audit des compétences, n'a toujours pas été appliquée et il a recommandé au Conseil d'ordonner au Management d'y procéder avant le 15 février 2022.

68. Le Conseil a examiné et approuvé le rapport intermédiaire 2021 de l'Auditeur général et a recommandé au Management de prendre les mesures nécessaires ci-après :

- i. Élaborer une feuille de route détaillant les étapes nécessaires pour passer d'une Assurance limitée à une Assurance modérée d'ici la fin 2023 ;
- ii. Veiller au respect continue des actes additionnels, directives et règlements et renforcer les capacités du personnel, l'utilisation de récompenses et de sanctions pour garantir la conformité ;
- iii. Recruter d'urgence du personnel pour les fonctions critiques/à fort impact de contrôle ;
- iv. Procéder d'urgence à la conversion avant le 15 février 2022, des agents recrutés dans le cadre d'accords avec les donateurs, et dont les évaluations de performance sont satisfaisantes et sont classés dans la catégorie A-C dans le rapport d'audit des compétences du personnel ;

- v. Traiter d'urgence tous les problèmes critiques et à haut risque soulevés dans l'audit effectué après la mise en œuvre du Système SAP ;
- vi. Commander un audit spécial pour examiner et produire un rapport sur le coût de la mise en œuvre des différents modules par la CEDEAO par rapport au coût encouru par les institutions sœurs pour les mêmes modules, recommander les implications financières du règlement des problèmes soulevés et de tous les nouveaux modules à mettre en œuvre ;
- vii. Instruire la Commission de la CEDEAO de recruter d'urgence un consultant pour effectuer le travail sur le calendrier des autorités et le conclure avant le 15 février 2022 ;
- viii. Assumer pleinement la fonction de contrôle du BAG d'ici le 31 janvier 2022 ;
- ix. Fixer un objectif pour le ratio entre le personnel permanent et le personnel contractuel pour tous les recrutements futurs, conformément à la pratique en cours au sein des institutions sœurs, et le présenter au Conseil pour approbation lors de sa dernière session de 2021.

69. Le Conseil a encouragé les États membres à s'acquitter sans délais de leurs obligations en matière de prélèvement communautaire, conformément au Protocole.

**Point 7 : Présentation et examen du Rapport de la 41<sup>ème</sup> Réunion du Comité d'audit**

70. Un membre du Comité d'audit, M. Amadou Salley Oumarou, a présenté au Conseil le résumé du 44<sup>ème</sup> et du 45<sup>ème</sup> rapport du Comité d'audit au nom du Président du Comité d'audit, M. Mongo Aharh-Kpessou. Le rapport a porté sur les points suivants :

- i. Budget et Plan de travail 2022 du BAG ;
- ii. Rapport intérimaire 2021 de l'Auditeur général, à présenter à la 87<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des ministres ;
- iii. Etat d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de l'audit du Commissaire aux comptes et de celles du Bureau de l'Auditeur général ;
- iv. Présentation des états financiers 2020 du prélèvement communautaire et des états financiers consolidés pour les exercices 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020.

71. À l'issue de la présentation, le Comité d'audit a formulé au Conseil des ministres les recommandations suivantes, en vue de leur soumission à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, pour adoption :

- a) Approuver le Rapport intérimaire 2021 de l'Auditeur général ;
- b) Approuver les états financiers consolidés pour les exercices 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 de la CEDEAO ;
- c) Approuver les états financiers de l'exercice 2020 du Prélèvement communautaire ;

- d) Instruire le Management d'élaborer une feuille de route décrivant les mesures à prendre pour renforcer la gouvernance au sein de la CEDEAO en passant de l'opinion d'Assurance limitée exprimée par l'Auditeur général, à une Assurance modérée d'ici la fin de 2023 ;
- e) Instruire le Management de procéder sans délai au recrutement du personnel nécessaire pour le transfert des fonctions de contrôle ;
- f) Instruire le Management de prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre le transfert de la fonction de contrôle avant le 31 janvier 2022, conformément au calendrier établi ;
- g) Instruire le Management de procéder au recrutement du personnel nécessaire au bon fonctionnement et à la sauvegarde des actifs de la CEDEAO au niveau de toutes les institutions, agences, centres et bureaux en général et plus spécifiquement au niveau du BAG, du GIABA, de l'OOAS et de l'ARCC ;
- h) Prendre note du montant élevé (252 millions d'UC) de la provision constituée au titre des arriérés (602 millions d'UC) du prélèvement communautaire, afin d'éviter une opinion avec réserve des Commissaires au compte sur les états financiers ;
- i) Encourager les États membres à s'acquitter de leurs arriérés du prélèvement communautaire afin d'éviter l'accumulation de provisions, conformément aux normes et aux règles requises par les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) ;
- j) Approuver les amendements apportés à l'organigramme déjà approuvé du Bureau de l'Auditeur général. Il est à noter que ces amendements ne comportent aucune implication financière.

72. Le Conseil a félicité le Comité d'audit pour la qualité de son rapport qu'il a ensuite approuvé, ainsi que toutes les recommandations qui y sont formulées.

**Point 8 : Présentation et examen de l'état d'avancement des tâches assignées par la 86<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres**

73. La 84<sup>ème</sup> Session ordinaire du Conseil des ministres a assigné à la Commission, aux institutions et agences spécialisées de la CEDEAO, un total de quinze (15) tâches dont le taux global d'exécution est de 56,6%.

74. Les principaux défis rencontrés dans l'exécution des tâches assignées par la 84<sup>ème</sup> réunion du Conseil concernent l'impact de la Covid-19 sur la mise en œuvre du Programme de travail 2020 approuvé pour la Commission, les institutions et agences spécialisées. Dans certains cas, le faible taux d'exécution des tâches assignées était également lié au manque de personnel adéquat, aux retards dans la passation des marchés, le paiement des fournisseurs et la conclusion des négociations avec les partenaires.

75. Suite aux éclaircissements qu'il a demandés et reçus, le Conseil a pris note de la présentation et a demandé à la Commission d'accélérer la mise en œuvre des tâches clés.

**Point 9 : Présentation et examen du projet d'Ordre du jour de la 60<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.**

76. Le Président de la Commission a présenté le projet d'Ordre du jour de la 60<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

77. Suite à la présentation et à des amendements, le Conseil a adopté le projet d'Ordre du jour joint en annexe au présent rapport.

**POINTS POUR APPROBATION**

**Point 10 : Présentation d'un Mémoire sur le Rapport des Ministres en charge de la Planification sur la Vision 2050 de la CEDEAO**

78. M. Ken Ofori-Atta, Ministre des Finances de la République du Ghana a présenté le mémorandum portant sur le rapport de la réunion des Ministres de la CEDEAO en charge de la Planification consacrée à la Vision 2050 de la CEDEAO. La réunion s'est tenue par vidéoconférence le 9 novembre 2021 pour valider le projet de Vision 2050 de la CEDEAO.

79. Dans sa présentation, le Ministre a indiqué que l'objectif principal de la réunion était de valider et de recommander le projet de Vision 2050 de la CEDEAO au Conseil des Ministres pour approbation. Il a également indiqué que la réunion a examiné le rapport et les recommandations des experts nationaux, a examiné et engagé une discussion sur le projet de Vision 2050 de la CEDEAO, ainsi que les activités et les documents stratégiques en cours de finalisation par la Commission en vue de l'adoption, l'opérationnalisation, la vulgarisation et la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre effective de la Vision.

80. En ce qui concerne le rapport de la réunion des experts nationaux, M. Ofori-Atta a noté que les ministres ont approuvé le rapport et les recommandations clés faites par les experts, en ce qui concerne la vulgarisation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la vision.

81. Il a également déclaré qu'après avoir écouté la présentation de la Vision 2050 de la CEDEAO par la Commission de la CEDEAO, les ministres ont conclu que l'approche participative et consultative suivie dans l'élaboration de la Vision était conforme aux meilleures pratiques. En outre, ils ont affirmé que la Vision 2050 de la CEDEAO est un document stratégique complet qui fournira les orientations stratégiques nécessaires à la transformation de l'Afrique de l'Ouest en une région intégrée, pacifique et prospère.

82. À cet égard, M. Ofori-Atta a mis en exergue la déclaration de la Vision 2050, à savoir « ***Une Communauté de peuples pleinement intégrée, vivant dans une région pacifique et prospère, dotée d'institutions fortes et respectueuses des droits fondamentaux et des libertés*** »

***fondamentales, et œuvrant à un développement inclusif et durable*** ». Il a particulièrement insisté sur le fait que la Vision repose sur cinq piliers clés, à savoir : Pilier 1 : Paix, sécurité et stabilité ; Pilier 2 : Gouvernance et État de droit; Pilier 3 : Intégration et interconnexion économiques ; Pilier 4 : Transformation, développement inclusif et durable ; et Pilier 5 : Inclusion sociale.

83. Le ministre a également mis l'accent sur les principes directeurs et les facteurs de réussite qui sous-tendent la réalisation de la Vision 2050 de la CEDEAO.

84. En ce qui concerne les activités et les documents stratégiques en cours de finalisation par la Commission en vue de l'adoption, de l'opérationnalisation, de la vulgarisation et de la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre effective de la Vision, l'Honorable Ministre a déclaré que les documents suivants sont en cours de finalisation par la Commission de la CEDEAO : Le premier cadre stratégique à moyen terme (plan quinquennal de mise en œuvre de la Vision 2050 de la CEDEAO) ; la stratégie de communication et la stratégie de mobilisation des ressources.

85. Enfin, M. Ken Ofori-Atta a confirmé qu'après délibérations, les ministres du Plan ont validé le projet de Vision 2050 de la CEDEAO et l'ont recommandé à l'approbation du Conseil des ministres. Le Parlement de la CEDEAO a également adopté, le samedi 4 décembre 2021, une résolution apportant son soutien à la Vision 2050.

86. A la suite de la présentation, le Conseil a approuvé la Vision 2050 et l'a recommandée à la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement pour adoption.

**Point 11 : Présentation et examen d'un mémorandum sur le rapport de la 6<sup>e</sup> réunion des ministres des Finances de la CEDEAO concernant : a) l'Acte additionnel sur le prélèvement communautaire et b) la consolidation de l'Union douanière de la CEDEAO**

87. Dans son exposé, XXXXXXX, Ministre des finances de la République du Ghana et Président de séance de la réunion, a déclaré que la 6<sup>e</sup> réunion des ministres des Finances de la CEDEAO sur le prélèvement communautaire et la consolidation de l'Union douanière de la CEDEAO s'est tenue le 12 novembre 2021 à Accra au Ghana. Il a déclaré que les ministres des Finances ont validé les projets de textes ci-après, visant à améliorer le mécanisme de financement de la Communauté, à améliorer la fluidité des échanges intracommunautaires et renforcer l'Union douanière de la CEDEAO :

- a) Projet d'Acte Additionnel fixant les conditions et modalités d'application et de gestion du Prélèvement communautaire ;
- b) Projet d'Acte Additionnel relatif au transit communautaire de la CEDEAO ;
- c) Projet de règlement relatif aux modalités complémentaires d'application et de gestion des décisions, y compris les décisions anticipées, relatives à la mise en œuvre des règlements douaniers communautaires ;



- d) Projet de Règlement relatif aux modalités de fonctionnement du mécanisme communautaire de garantie de transit de la CEDEAO
- e) Projet de règlement portant définition de la liste des catégories de marchandises figurant dans la nomenclature tarifaire et statistique de la CEDEAO, basée sur la version 2022 de la nomenclature du Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises ;
- f) Projet de règlement relatif à la détermination du régime communautaire des franchises douanières dans la région de la CEDEAO ;
- g) Projet de règlement relatif aux procédures de reconnaissance et de certification de l'origine des produits des États membres de la CEDEAO ;
- h) Projet de règlement relatif à la détermination des composantes du prix ex-usine et de la valeur des matières non originaires ;

88. Il a conclu en soulignant que les ministres des Finances ont recommandé l'approbation des textes par le Conseil des ministres.

89. Le Conseil a pris note de la présentation du rapport des ministres des Finances et a approuvé les deux (2) projets d'actes additionnels sur le prélèvement communautaire et le transit communautaire, dont il recommande l'adoption par la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement.

90. En outre, le Conseil a adopté les six (6) projets de règlements énumérés ci-dessus et figurant dans le rapport des ministres des Finances. Ils ont invité les États membres à veiller à la mise en œuvre effective de tous les textes afin d'améliorer les finances de la Communauté et de renforcer la compétitivité commerciale de l'espace CEDEAO.

**Point 12 : Présentation et examen d'un mémorandum sur le rapport des ministres des infrastructures, de l'énergie, des TIC et des ressources en eau de la CEDEAO sur le Plan directeur de développement régional des infrastructures**

91. Au nom du Ministre des routes et des autoroutes de la République du Ghana, M. Kwasi Amoako-Atta, le Ministre des transports du Ghana, M. Ofori Asiamah, a indiqué que l'Afrique de l'Ouest souffre d'un déficit en matière de développement des infrastructures, ce qui entrave les efforts de promotion de l'intégration régionale, de développement économique et de compétitivité de la région dans l'économie mondiale.

92. Il a indiqué que la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO, lors de sa 41<sup>e</sup> session ordinaire, a souligné l'importance des infrastructures dans l'amélioration de la compétitivité de la région et demandé à la Commission de la CEDEAO d'intensifier ses efforts en faveur du développement des infrastructures régionales et de la mobilisation des ressources nécessaires à cette fin.

93. M. Ofori Asiamah a souligné que la Commission, par l'intermédiaire de son unité de préparation et de développement des projets et du département des infrastructures, a élaboré un plan directeur régional pour le développement des infrastructures sur 25 ans (2020-2045). Ledit Plan identifie les besoins en infrastructures de la région dans les secteurs des transports, de l'énergie, des TIC et des ressources en eau transfrontières.

94. Le Plan directeur régional de la CEDEAO sur les infrastructures comprend cent quarante-quatre (144) projets d'investissements et cinquante-six (56) projets "d'action immatérielle", estimés à 122,45 milliards de USD sur la période 2020-2045, à financer conjointement par des fonds publics (64,45 milliards de USD) et privés (58 milliards de USD).

95. M. Ofori Asiamah a conclu en demandant au Conseil d'approuver le Plan directeur régional de la CEDEAO sur les Infrastructures et le règlement qui l'accompagne, puis de le recommander pour adoption par la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement.

96. À l'issue de la présentation, le Conseil a approuvé le rapport.

**Point 13 : Mémoire sur le rapport des ministres des finances de la CEDEAO relatif à l'acte additionnel sur le partenariat public-privé régional dans l'espace CEDEAO**

97. Dans son exposé, M. Alhassan Iddrisu, Directeur de la Stratégie économique et de la Recherche, au nom de M. Ofori-Atta, Ministre des Finances, a déclaré que la CEDEAO a accordé la priorité au développement des infrastructures dans ses cadres stratégiques régionaux successifs, pour servir de principal catalyseur à la réalisation de son programme d'intégration régionale axé sur les peuples.

98. Il a souligné que le nouveau Plan directeur régional de développement des infrastructures, pour la période 2020-2045, nécessitera au total près de 57 milliards de dollars d'investissements attendus du secteur privé. Un projet d'une telle ampleur exige la mise en place d'un environnement propice et bien structuré au niveau régional pour attirer la participation du secteur privé. À cet égard, la Commission de la CEDEAO a élaboré un cadre de politique régionale de PPP.

99. M. Iddrisu a indiqué que la politique et ses lignes directrices serviraient de cadre pour lever des financements alternatifs et innovants au profit des projets régionaux. Cela créerait également un environnement favorable aux investisseurs pour la mobilisation de capitaux privés au profit du développement des infrastructures régionales et de la prestation des services.

100. En conclusion, il a demandé au Conseil d'examiner et de recommander pour adoption la politique et les directives de la CEDEAO en matière de PPP en faveur des projets régionaux.

101. Par la suite, le Conseil a approuvé les documents de politique de la CEDEAO en matière de PPP et les a recommandés pour adoption par la Conférence.

**Point 14 : Mémoire relatif au rapport des ministres des Transports de la CEDEAO sur la politique régionale de sécurité routière**

102. Dans son exposé, M. Ofori Asiamah, Ministre des Transports de la République du Ghana, a indiqué que la Commission de la CEDEAO avait élaboré, en collaboration avec les États membres, une politique régionale harmonisée sur la sécurité routière, ainsi qu'un plan d'action, un cadre de suivi et d'évaluation et une charte régionale devant guider les efforts d'amélioration coordonnée et harmonisée de la sécurité routière dans l'espace CEDEAO.

103. Ces mesures constituent une réponse à la situation qui prévaut sur les routes de l'espace CEDEAO, considérées comme faisant partie des plus dangereuses en Afrique, compte tenu des taux élevés d'accidents et de décès enregistrés dans les pays. L'OMS signale un taux de mortalité annuel élevé d'environ 6000 décès liés à des accidents de la route pour 100 000 habitants en Afrique de l'Ouest, les jeunes de 21 à 39 ans étant les plus touchés. Ces décès dus à des accidents de la route sont également estimés à environ 6 milliards de dollars par an dans la région, ce qui équivaut à 1-6% du PIB. Les taux de mortalité dus aux accidents de la route dans l'espace CEDEAO dépassent les décès liés à la COVID-19 et doivent être traités avec tout le sérieux requis.

104. Ce tableau sombre a conduit à l'élaboration d'un cadre de politique régionale de sécurité routière reposant sur les documents stratégiques suivants :

- b) La politique de sécurité routière, qui identifie les difficultés rencontrées par les États membres pour se conformer aux cinq (5) piliers de la Décennie d'action pour la sécurité routière (2020-2030) de l'ONU-OMS, à savoir la gestion de la sécurité routière, la sûreté sur les routes, la mobilité plus sûre, des véhicules plus sûrs, des conducteurs et autres usagers de la route plus sûrs, ainsi qu'une meilleure réponse de secours après accident. Cette politique évalue les facteurs de risque tout en recommandant des énoncés de politique et des stratégies spécifiques pour relever les défis
- c) Le Plan d'Action Régional de Sécurité Routière fournit les mesures et actions clés à exécuter dans le cadre d'une feuille de route vers la mise en œuvre de la politique de sécurité routière. Il identifie également les parties chargées de l'exécution des activités et le calendrier de mise en œuvre, ainsi que les objectifs à atteindre et les indicateurs de performance clés permettant de confirmer l'exécution des activités.
- d) Le Cadre régional de suivi et d'évaluation (S&E) de la sécurité routière.

105. Ces trois documents sont appuyés par une nouvelle Charte régionale de la sécurité routière de la CEDEAO, qui est une déclaration des États membres visant à mettre en œuvre conjointement un ensemble d'activités décisives pour réduire les décès et les blessures sur les routes.

106. Le processus de préparation de la politique a été hautement participatif, impliquant les agences de sécurité routière des États membres et les principaux acteurs du domaine, tels que la

Banque mondiale, la BAD, la Fédération des organisations d'ingénieurs de l'Afrique de l'Ouest (WAFEO) et l'Organisation ouest-africaine de la sécurité routière (WARSO).

107. Compte tenu de la nécessité d'efforts coordonnés et harmonisés pour réduire le taux de décès sur les routes, et sur avis favorable des ministres du secteur des transports lors de leur réunion du 5 novembre 2021, le Conseil des ministres est prié d'examiner et de recommander l'adoption des documents suivants :

- a) La politique régionale de sécurité routière de la CEDEAO ;
- b) Le plan d'action de sécurité routière de la CEDEAO ;
- c) La charte régionale de la sécurité routière de la CEDEAO ;
- d) Le cadre régional de suivi et d'évaluation (S&E) de la sécurité routière ;

108. Le Conseil a approuvé le rapport et l'a recommandé à la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement pour adoption.

**Point 15 : Présentation et examen d'un mémorandum sur le rapport des ministres de l'agriculture de la CEDEAO sur le cadre stratégique détaillé pour le développement de la pêche et de l'aquaculture durables pour les pays membres de la CEDEAO**

109. Au titre des orientations à l'horizon 2025 de la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP/PDDAA 2025) adoptée par les plus hautes instances de la CEDEAO en Juin 2015, et de la mise en œuvre du Plan régional d'Investissement agricole, de Sécurité alimentaire et nutritionnelle (PRIASAN), la Commission de la CEDEAO a facilité la formulation du Cadre stratégique détaillé pour le développement d'une Pêche et d'une Aquaculture durables (CSDD-PAD) en Afrique de l'Ouest

110. L'objectif global de ce programme est de mettre en valeur la contribution des ressources halieutiques au développement durable, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest, avec un objectif spécifique d'amélioration de la gouvernance régionale des pêches en Afrique de l'Ouest, par une meilleure coordination des politiques nationales dans ce domaine.

111. Les objectifs spécifiques se déclinent comme suit: (i) Optimiser la production de poissons issus des pêches de capture et d'aquaculture et réduire les pertes de poissons après capture; (ii) augmenter la consommation de poisson et d'autres produits de la pêche par habitant pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région de la CEDEAO; (iii) augmenter les financements publics et les investissements du secteur privé dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture ; (iv) favoriser le commerce intra régional du poisson afin de réduire la dépendance vis-à-vis des importations; (v) renforcer et promouvoir le partenariat stratégique et la collaboration et la coopération institutionnelles en Afrique de l'Ouest, notamment dans les domaines de la

recherche scientifique liée à la pêche et à l'aquaculture, du suivi, du contrôle et de la surveillance (SCS) et de la sécurité maritime, (vi) renforcer les capacités humaine et organisationnelle dans tous les types de gestion du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Mobiliser des financements en faveur de la stratégie.

112. Le coût de la mise en place et du CSDD PAD est estimé à 350 millions \$US sur la période 2020 – 2030. Tout en assurant la mobilisation de ressources propres pour le financement des actions d'harmonisation, d'outils incitatifs et de mesures publiques règlementaires, la Commission de la CEDEAO mènera des actions de plaidoyer, de communication et de propositions de projets spécifiques concrets auprès des institutions de financement international existants et des banques de développement dans la région pour le développement de chaînes de valeur du secteur de la pêche et de l'aquaculture.

113. La stratégie ainsi présentée ayant été validée par le Comité technique ministériel spécialisé sur la pêche et l'aquaculture, la Commission de la CEDEAO soumet au Conseil des ministres, pour adoption, le présent mémorandum relatif au cadre stratégique détaillé pour le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables.

114.

**Point 16 : Présentation et examen d'un mémorandum relatif au rapport des ministres de l'agriculture de la CEDEAO sur la stratégie d'appui à l'employabilité des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, au titre de la lutte contre l'exode rural et contre l'émigration incontrôlée dans l'espace CEDEAO**

115. Les activités non agricoles représentent 22% de l'emploi total dans l'économie alimentaire et 31% de l'emploi total non agricole. Les activités de commercialisation des produits alimentaires (transport, logistique, vente au détail et en gros) représentent la plus grande part de l'emploi dans l'économie alimentaire non agricole (68%), suivies de la transformation des produits alimentaires (22%). Compte tenu de la taille de l'économie alimentaire, ces activités jouent un rôle déterminant dans l'emploi global.

116. Conformément à l'ECOWAP 2025, la stratégie d'employabilité des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et le secteur halieutique vise à contribuer de manière décisive à : (i) assurer la sécurité et la souveraineté alimentaires des populations, (ii) améliorer les revenus des populations rurales et (iii) lutter contre la pauvreté et renforcer la résilience des populations vulnérables. S'attaquant aux causes de la faible attractivité du secteur agricole et à l'aversion que les jeunes ont à y évoluer, elle s'inscrit dans la droite ligne des ambitions des « Objectifs de Développement Durable », notamment les objectifs N°1 « éradication de la pauvreté », N°8 « travail décent et croissance économique », N°10 « réduction des inégalités » et ceux de la déclaration des Chefs d'État de l'UA à Malabo en 2014 sur « la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie ».

117. Le mémorandum soumis au Conseil résume le document de stratégie qui tient compte de l'expérience de tous les États membres et des partenaires locaux, nationaux, régionaux et internationaux. La stratégie d'appui à l'employabilité des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique est destinée à impulser une action collective de portée régionale en vue de soutenir les initiatives menées par les États membres, les organisations de producteurs, les éleveurs, les aquaculteurs, le secteur privé, les institutions de coopération technique, les ONG et autres associations. Elle fait le meilleur usage des instruments politiques prévus par les deux politiques agricoles régionales, à savoir ECOWAP 2015 et la politique agricole de l'UEMOA (PAU).

118. Le défi pour la région ouest-africaine est de créer le plus grand nombre d'emplois rémunérateurs pour les jeunes (hommes et femmes) dans le secteur agro-sylvo-pastoral, l'aquaculture et les chaînes de valeur agro-alimentaires. Cette question principale est liée à d'autres, tant au niveau macroéconomique qu'opérationnel.

119. La stratégie d'appui à l'employabilité des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, dans une perspective de lutte contre l'exode rural et l'émigration incontrôlée dans l'espace CEDEAO, couvre l'ensemble (i) des sous-secteurs d'activités qui se rattachent à l'agriculture (production végétale, élevage, pastoralisme, foresterie, pêche) d'une part ; (ii) la transformation et la viabilisation des chaînes de valeur agroalimentaires traditionnelles et émergentes, de toutes les filières.

120. La stratégie s'adresse également à toutes les catégories de jeunes (filles et garçons), tant du milieu rural qu'urbain, de toutes les conditions sociales, analphabètes, déscolarisés, détenteurs d'une compétence technique avérée et pouvant contribuer à la transformation du secteur agro sylvo pastoral et halieutique et à la dynamisation des chaînes de valeur agroalimentaires.

121. Elle se propose de créer un cadre d'intervention pour l'ensemble des acteurs : les quinze États membres de la Communauté, les réseaux régionaux des organisations des producteurs agricoles, des éleveurs, des pasteurs, des aquaculteurs, des jeunes, les institutions de coopération technique, les organisations non gouvernementales, les partenaires techniques et financiers et le secteur privé.

122. La Commission de la CEDEAO soumet le présent mémorandum et le document de stratégie pour adoption au Conseil des ministres pour adoption.

123. Le Conseil a adopté le document.

**Point 17 : Présentation et examen d'un mémorandum sur le rapport des ministres de la CEDEAO en charge du climat et du projet de Déclaration des Chefs d'État et de Gouvernement**

124. Dans sa présentation, le Ministre de l'Environnement, de la Science, de la Technologie et de l'Innovation de la République du Ghana, D<sup>r</sup> Kwaku Afriyie, a déclaré que l'Afrique de l'Ouest se trouve confrontée à divers problèmes environnementaux qui entravent son développement social et économique et qui sont exacerbés par le changement climatique, dont les effets et impacts sont considérables dans la région.

125. Il a indiqué que des mesures ont été prises et sont en cours de mise en œuvre par les Etats membres et la Commission de la CEDEAO, le cas échéant, en vue de s'adapter au changement climatique et de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. À ce jour, a-t-il ajouté, les résultats sont encore fort limités et l'ampleur du changement climatique et les projections pour l'avenir constituent une source de préoccupation pour la communauté internationale ainsi que pour les États africains les plus vulnérables, au nombre desquels figurent tous les États membres de la CEDEAO.

126. Le ministre a déclaré qu'il a été organisé des réunions des experts et des ministres sectoriels au cours desquelles les ministres ont validé un projet de déclaration qui rappelle essentiellement la gouvernance climatique aux niveaux mondial et régional ; elle engage les gouvernements à renforcer et à accélérer la mise en œuvre de quinze (15) initiatives et actions déjà entreprises par les États membres, et donne à la Commission de la CEDEAO quinze (15) instructions clés à mettre en œuvre en vue de renforcer la gouvernance climatique au niveau régional, d'investir dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, d'assurer la transition énergétique dans l'optique de contribuer efficacement aux efforts mondiaux de lutte contre le changement climatique, de faire un plaidoyer auprès des partenaires pour mobiliser des ressources financières.

127. En conclusion, il a invité le Conseil à approuver le projet de déclaration et à le recommander pour adoption par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO.

128. Suite à la présentation, le Conseil a approuvé la déclaration et a convenu de la transmettre à la Conférence des Chefs d'État, pour adoption, sous réserve de l'amendement de l'Article (xi) à la page 5 du projet de déclaration présenté.

129. Le Conseil a approuvé le rapport ainsi que le projet de déclaration et a recommandé l'adoption des deux documents par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement.

**Point 18 : Présentation et examen du mémorandum relatif au rapport des Ministres du Commerce de la CEDEAO sur les projets d'Actes additionnels et de Règlements de l'Autorité Régionale de la Concurrence de la CEDEAO (ARCC)**

130. Le Ministre délégué au Commerce international auprès du ministère du commerce et de l'industrie de la République du Ghana, M. Herbert Norkplim Kraba a affirmé l'intérêt et le soutien à l'initiative visant à doter la CEDEAO de textes juridiques et réglementaires adéquats relatifs au Cadre Régional de la Concurrence et à l'Autorité Régionale de la Concurrence de la CEDEAO (ARCC).

131. Il a également affirmé l'importance de procéder, dans les meilleurs délais, à la mise en œuvre des dispositions communautaires en matière de concurrence au regard des changements intervenus au niveau régional et continental, notamment l'entrée en vigueur de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) avec le démarrage des négociations sur la concurrence.

132. Le Ministre délégué a indiqué qu'à cet égard, la réunion des Ministres du Commerce de la CEDEAO a proposé, pour approbation, au Conseil des ministres de la CEDEAO, les cinq (5) documents juridiques ci-après :

- le projet d'Acte additionnel modifiant de l'Acte additionnel A/SA.2/12/08 portant création, attributions et fonctionnement de l'ARCC ;
- le projet de Règlement portant définition des pouvoirs et de la composition du Conseil de l'ARCC ;
- le projet de Règlement intérieur de l'ARCC ;
- le projet de Règlement relatif aux Règles de procédure des fusions et acquisitions en matière de concurrence dans l'espace CEDEAO ; et
- le projet de Règlement relatif aux Règles et Procédures de clémence et d'immunité.

133. Après délibération, le Conseil des Ministres a adopté les quatre (4) Règlements et a proposé pour adoption par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, le projet d'Acte additionnel portant sur l'ARCC.

134. Le Conseil a également exhorté la Commission à accélérer la conclusion d'un accord de collaboration avec la Commission de l'UEMOA afin d'assurer une mise en œuvre harmonieuse dans la région du Cadre de la concurrence de la CEDEAO.

**Point 19 : Mémoire relatif au rapport des Ministres de l'Intégration Régionale, de l'Intérieur, de la Santé, du Commerce, des Finances et des Transports sur la réouverture des frontières terrestres dans l'espace CEDEAO pour garantir la libre circulation des personnes.**

135. Au nom de la Présidente de la réunion des ministres sectoriels qui s'est tenue en mode virtuel le 6 décembre 2021, Mme Clarisse Merindol Ouoba, la Ministre des Affaires Étrangères et de l'Intégration Africaine, a présenté le mémorandum.

136. La Commission a rappelé que lors de la 59<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence tenue le 21 juin 2021 à Accra au Ghana, les Chefs d'État et de Gouvernement ont demandé à la Commission de la CEDEAO de travailler avec les États membres et l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) sur les modalités visant à accélérer la réouverture en toute sécurité des frontières terrestres



pendant la pandémie, et ce, conformément aux Directives harmonisées de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes et des biens.

137. Elle a indiqué que les experts techniques ont tenu une réunion du 3 au 5 novembre 2021 pour définir les dispositions pratiques essentielles à prendre pour la mise en œuvre des directives de la CEDEAO portant sur les mesures d'hygiène relatives à la COVID-19 en vue d'une réouverture coordonnée, sûre, sécurisée et ordonnée des frontières.

138. Il a été déclaré que la CEDEAO a une longue tradition de mobilité transfrontalière, inspirée par les affinités commerciales, culturelles et sociales entre les communautés. La flambée de la COVID-19 en 2019 en Afrique de l'Ouest a eu une incidence négative sur le volume des échanges commerciaux et la circulation des personnes, entraînant des perturbations de la demande, de l'offre et de l'investissement dans des secteurs économiques clés ; en conséquence, le secteur tertiaire (c'est-à-dire celui des services) et le secteur primaire (agriculture) subissent des pertes importantes du fait des restrictions de voyage et de déplacements consécutives à la fermeture des frontières, ce qui perturbe les chaînes d'approvisionnement et l'accès au marché des petites et moyennes entreprises.

139. La Commission a indiqué que les ministres sectoriels se sont dits satisfaits de la qualité du rapport des experts et s'en sont félicités. Ils ont ensuite entériné le rapport des experts et toutes les recommandations y figurant. Les Ministres sectoriels ont ensuite formulé les recommandations ci-après :

- i. Exhorter les États membres à mettre en œuvre les Directives adoptées par la CEDEAO sur l'harmonisation et la facilitation du commerce et du transport transfrontaliers et l'atténuation des risques sanitaires dans la région de la CEDEAO relatifs à la pandémie de Covid-19 et les actions post-rétablissement connexes ;
- ii. Encourager la coordination, la collaboration et la coopération par le biais des agences de gestion des frontières entre les États membres partageant des frontières contiguës ;
- iii. Assurer la reconnaissance mutuelle des tests PCR aux frontières ;
- iv. Harmoniser la validité des résultats des tests dans les États membres ;
- v. Les États membres doivent fournir des équipements et installations à tous les points d'entrée ;
- vi. Rouvrir toutes les frontières terrestres de la CEDEAO dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

140. Elle a souligné que, au regard de ce qui précède, les Ministres sectoriels chargés de l'Intégration régionale, de l'Intérieur, de la Santé, des Finances, du Commerce et des Transports ont invité le Conseil des ministres de la CEDEAO, avec la sagesse et le désintéressement habituels qui caractérisent ses membres, à bien vouloir examiner et approuver le rapport des ministres sectoriels, dans l'intérêt supérieur de la Communauté.

141. Le Conseil a approuvé le rapport et l'a recommandé pour adoption par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement.

**Point 20 : Mémorandum relatif au Rapport des Ministres de la CEDEAO en charge du Genre et de la Condition Féminine sur la Stratégie régionale de la CEDEAO pour la prévention et la réponse aux violences sexuelles et basées sur le genre et l'élimination de toutes les violences faites aux femmes et aux filles ; et la Politique de la CEDEAO sur la prévention et la réponse au harcèlement sexuel sur les lieux de travail et dans les établissements d'enseignement.**

142. Au nom de Mme Cecelia Abena Dapaah, la Ministre par intérim du Ministère du Genre, de l'Enfance et de la Protection sociale de la République du Ghana, Dr. Afisah Zakariah, la Directrice de Cabinet du Ministère, la réunion hybride des Ministres de la CEDEAO en charge du Genre et de la Condition Féminine s'est tenue à Dakar, au Sénégal, le 15 octobre 2021 en vue de valider la Stratégie régionale de la CEDEAO pour la prévention et la réponse aux violences sexuelles et basées sur le genre et l'élimination de toutes les violences faites aux femmes et aux filles ; et la Politique de la CEDEAO sur la prévention et la réponse au harcèlement sexuel sur les lieux de travail et dans les établissements d'enseignement de la région. La réunion ministérielle a examiné et approuvé le rapport d'une réunion des experts tenue à Dakar du 11 au 14 octobre 2021.

143. Dr Zakariah a indiqué que les Ministres ont examiné, validé et approuvé la Stratégie régionale de la CEDEAO pour la prévention et la réponse aux violences sexuelles et basées sur le genre et l'élimination de toutes les violences faites aux femmes et aux filles, dont les objectifs à long terme sont de contribuer à l'avènement d'une société exempte de toutes les formes de violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) faites aux femmes et aux filles, aux hommes et aux femmes de tous âges ; et d'une société dans laquelle toutes les femmes et les filles vivent à l'abri de toute forme de violence et de menace de violence, ce qui leur donne les moyens de réaliser leur potentiel, de tirer parti du développement de la société et d'y participer de manière équitable. La Stratégie s'articule autour de onze (11) piliers qui se traduisent par des domaines d'intervention prioritaires.

144. Elle a souligné que les ministres ont examiné, validé et approuvé la politique de la CEDEAO sur la prévention et la réponse au harcèlement sexuel sur les lieux de travail et dans les établissements d'enseignement de la région, dont l'objectif global est de créer le cadre institutionnel aux niveaux régional et national pour l'élimination du harcèlement sexuel sur les lieux de travail et dans les établissements d'enseignement dans l'espace CEDEAO et de mobiliser toutes les parties prenantes pour combattre le harcèlement sexuel sous toutes ses formes.

145. Par ailleurs, elle a indiqué que la Politique s'articule autour de quatre (4) domaines d'intervention clés qui visent : à assurer la reconnaissance officielle du harcèlement sexuel comme une violation des droits juridiques et humains dans l'espace CEDEAO ; à mobiliser l'ensemble du gouvernement et de la société en vue d'une tolérance zéro pour le harcèlement sexuel ; à

promouvoir le débat public et la sensibilisation sur le harcèlement sexuel comme une violation des droits humains dans l'espace CEDEAO ; à s'assurer que tous les travailleurs sont protégés contre le harcèlement sexuel sur les lieux de travail dans l'espace CEDEAO ; et à s'assurer que tous les établissements d'enseignement de l'espace CEDEAO sont exempts de harcèlement sexuel.

146. A l'issue de la présentation, le Conseil a approuvé le rapport et toutes ses recommandations et l'a recommandé pour adoption par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement.

## **POINTS POUR INFORMATION**

### **Point 21 : Présentation du rapport du Comité ministériel sur la monnaie unique**

147. Dans sa présentation, Dr Alhassan Iddrisu, Directeur de la Stratégie économique et de la recherche, au nom du ministre des Finances, Ken Ofori-Atta a déclaré que la mise en œuvre des activités incluses dans la Feuille de route du Programme de la monnaie unique de la CEDEAO, adoptée le 25 mai 2009 à Abuja et révisée le 21 février 2018 à Accra, a permis de réaliser des progrès significatifs en 2019 avec l'adoption des principales composantes de la zone ECO, notamment le nom et le symbole de la monnaie unique, le régime de change, le cadre de politique monétaire et le nom et le modèle de la banque centrale.

148. Dans le cadre du financement de la mise en œuvre des activités de la Feuille de route, un Fonds spécial a été créé par la Décision A/DEC.3/7/18 du 31 juillet. Ce fonds est administré par un Conseil de gestion composé de représentants des Banques centrales contributrices, de cinq États membres et de la Commission de la CEDEAO.

149. Dr Iddrisu a indiqué que, conformément aux textes régissant le Fonds Spécial, un rapport financier sur l'utilisation de ses ressources financières au cours de l'exercice 2019 a été adopté par le Comité Ministériel du Programme de la monnaie unique lors de sa réunion du 6 décembre 2021, et ce, sur recommandation du Conseil de Gestion suite à l'audit réalisé par le Bureau de l'Auditeur Général des Institutions de la CEDEAO. Au 31 décembre 2019, un total de trois millions (3 000 000) de dollars EU a été mobilisé, dont deux millions (2 000 000) de dollars EU au titre de la contribution de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et un million (1 000 000) de dollars EU de la Banque du Ghana. Au 31 décembre 2019, le solde des comptes s'établissait à deux millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent dix-neuf (2 698 719) dollars EU.

150. Il a souligné que lors de sa 59<sup>ème</sup> session ordinaire tenue à Accra le 19 juin 2021, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO a adopté le Pacte de Convergence et de Stabilité Macroéconomique entre les États membres de la CEDEAO, dont la phase de convergence couvre la période allant de 2022 à 2026 et la phase de stabilité court à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027. Elle a aussi pris note de la Feuille de route pour le lancement de l'ECO d'ici à 2027 et a chargé le Comité ministériel de continuer à œuvrer à la résolution de toutes les questions en suspens, notamment la définition du concept de « majorité » et la détermination d'une modalité pratique de transition vers l'ECO.

151. En ce qui concerne la mise en œuvre du mécanisme de surveillance multilatérale des politiques économiques et financières des États membres de la CEDEAO, les missions conjointes de surveillance multilatérale ont été effectuées dans tous les États membres en 2021. En effet, conformément à la décision du Comité ministériel sur le programme de la monnaie unique lors de sa réunion des 6 et 7 décembre 2019, ces missions ont été menées conjointement par les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA, l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) et l'Institut

monétaire de l’Afrique de l’Ouest (IMAO) en octobre 2021 dans tous les États membres, à l’exception de la Guinée et du Mali.

152. Dr Iddrisu a conclu en déclarant que les données et informations recueillies au cours desdites missions ont servi à l’élaboration du Rapport de convergence macroéconomique de la CEDEAO au 1<sup>er</sup> semestre 2021, qui a été adopté par le Comité ministériel lors de sa réunion du 6 décembre 2020. Il en ressort une légère amélioration de la convergence macroéconomique au 1<sup>er</sup> semestre 2021 comparativement à la même période en 2020. Toutefois, des défis subsistent quant au respect des critères relatifs au déficit budgétaire, à l’inflation et au ratio de la dette publique.

153. Le Conseil a pris note du mémorandum.

**Point 22 : Mémorandum sur les obstacles au commerce intracommunautaire sur le corridor Abidjan-Lagos**

154. La Commission a présenté le mémorandum sur les obstacles au commerce intracommunautaire sur le corridor Abidjan-Lagos. Elle a rappelé que la 86<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres tenue à Accra (Ghana) le 17 juin 2021, avait instruit la Commission de mettre en place un Comité ministériel tripartite (Ghana, Bénin, Commission) afin de trouver une solution amiable aux difficultés de passage et de mise à la consommation des produits originaires de la CEDEAO sans paiement des droits de douane par la République du Bénin.

155. La Commission de la CEDEAO, dans son rôle de facilitateur, a organisé, après plusieurs tentatives, une réunion au niveau des experts et une autre au niveau ministériel. Ces deux réunions avait pour objectif de servir de plateforme permettant au Bénin et au Ghana de convenir mutuellement d’actions concrètes visant à résoudre le blocage par le Bénin de convois de marchandises en provenance du Ghana en transit à destination du Nigeria ainsi que des produits approuvés dans le cadre du Plan de Libéralisation des Échanges Commerciaux (PLEC) à destination du Bénin.

156. Le Conseil a été informé que ces réunions n’ont pas permis de trouver une solution et que les produits originaires de la CEDEAO continuent de se heurter à des difficultés de passage sur le corridor Abidjan-Lagos en République du Bénin. Fort de ce qui précède, le Conseil est invité à prendre note de ces informations et à se prononcer sur les propositions de recommandations de la Commission.

157. Le Conseil a pris note du mémorandum.

**Point 23 : Mémorandum sur les candidatures des États membres de la CEDEAO à des postes statutaires internationaux et régionaux**

158. La Commission a informé que, dans le but d’harmoniser et de donner plus de chances aux candidatures des États membres de la CEDEAO de remporter des postes vacants dans les

organisations régionales et internationales, la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO a demandé aux États membres faisant acte de candidature à ces postes de soumettre leurs dossiers au Président du Conseil des ministres en vue de leur arbitrage afin de proposer des candidatures uniques aux différents postes. Par la suite, en 2016, elle a mis en place un Comité ministériel de 5 membres, composé de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Libéria, du Nigéria et du Sénégal, qui a convenu de critères de sélection des candidats et a souligné l'importance pour tous les pays de la Communauté de soutenir pleinement les candidats retenus.

159. Au 17 novembre 2021, la Commission a reçu des États membres de la CEDEAO un total de 34 demandes de soutien pour divers postes dont 14 sont encore disponibles et non pourvus, tandis que 20 sont déjà occupés. Parmi les postes qui ont été pourvus, principalement ceux concernant l'Union africaine, la CEDEAO a fait preuve d'un grand leadership dans l'harmonisation et le consensus sur les candidats pour représenter la Région lors de ces compétitions. Cette stratégie a permis d'obtenir le poste de commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité, et celui à la santé, aux affaires humanitaires et au développement social.

160. Les 14 postes non encore pourvus au 17 novembre 2021 n'appellent pas à un arbitrage puisque chacun d'eux correspond à une seule candidature de la CEDEAO.

161. Pour faciliter ses travaux, le Comité prie les États membres de (i) notifier systématiquement à la Commission de la CEDEAO leurs candidatures à des postes internationaux et régionaux, ainsi que leurs demandes de soutien à la Communauté ; et de (ii) fournir des informations précises et complètes concernant les postes (CV traduit dans les langues officielles de la CEDEAO, dates des élections, etc.).

162. Le Conseil a pris note du mémorandum.

#### **Point 24 : Questions diverses**

163. Le ministre

#### **Point 28 : Adoption du rapport**

164. Le rapport a été adopté après amendements.

#### **Point 29 : Session de clôture**

161. Dans son discours de clôture, la Présidente du Conseil, Mme Shirley Ayorkor Botchwey, a remercié les membres du Conseil pour leur participation active et leurs contributions constructives à la session. Après quoi, elle a déclaré close la quatre-vingt-septième session ordinaire du Conseil.

**FAIT A ABUJA, LE 10 DÉCEMBRE 2021**

**POUR LE CONSEIL,**

**LA PRÉSIDENTE,**

---

**Mme SHIRLEY AYORKOR BOTCHWEY**



Original: Anglais

**Date: 10 décembre 2021**

**QUATRE-VINGT-SEPTIÈME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE  
LA CEDEAO**

Abuja, 09 – 10 décembre 2021

**MOTION DE REMERCIEMENTS**

---

Les membres du Conseil des Ministres de la CEDEAO, réunis les 9 et 10 décembre 2021 à Abuja, expriment leur profonde gratitude à Son Excellence Muhammadu BUHARI, Président de la République fédérale du Nigeria et à son gouvernement, ainsi qu'au peuple nigérian pour l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé, ainsi que pour les excellentes facilités qui ont permis le bon déroulement et le succès de leurs travaux.

**FAIT À ABUJA, LE 10 DÉCEMBRE 2021**

**LE CONSEIL**

## **ANNEXES**

**Annexe 1 : Discours de bienvenue du Ministre hôte, Ministre d'État chargé des Affaires Étrangères de la République Fédérale du Nigéria ;**

**Annexe 2 : Discours du Président de la Commission ;**

**Annexe 3 : Discours d'ouverture de la Présidente du Conseil ;**

**Annexe 4: Synthèse des demandes de soutien aux candidatures des États membres aux postes internationaux - au 17 novembre 2021 (Postes à pourvoir et déjà pourvus)**

**Annexe 5: Liste des participants.**



## **Annexe 1: Discours de bienvenue de Son Excellence l’Ambassadeur Zubairu Dada, Ministre d’État, Ministre des Affaires Étrangères de la République Fédérale du Nigéria**

- **Excellence Madame Shirley Ayorkor BOTCHWEY, Ministre des Affaires Étrangères, de l’Intégration Régionale de la République du Ghana, Présidente du Conseil des ministres de la CEDEAO ;**
- **Excellences mesdames et messieurs les ministres et Cher/chère(s) collègues ici présents ;**
- **Excellence Monsieur Jean-Claude Kassi Brou, Président de la Commission de la CEDEAO ;**
- **Mesdames et Messieurs les Chefs d’Institutions et Commissaires de la CEDEAO ;**
- **Excellences mesdames et messieurs les Membres du Corps Diplomatique /des représentant(e)s permanent(e)s ;**
- **Chers amis de la presse ;**
- **Honorables invités, Mesdames et Messieurs.**

1. C’est pour moi un plaisir de vous souhaiter la bienvenue à Abuja, au nom du peuple et du Gouvernement de la République Fédérale du Nigéria, à l’occasion de la 87<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des ministres de la CEDEAO. Nous sommes heureux d’organiser la présente réunion en présentiel, la 86<sup>ème</sup> session du Conseil s’étant tenue en mode virtuel, en raison des effets généralisés de la pandémie de COVID 19 en 2020.

2. La réunion du Conseil des ministres reste une plateforme fort importante qui nous permet de nous rencontrer et d’examiner les questions thématiques que se posent à la région et de fournis des avis à nos Chefs d’État en conséquence. En effet, l’ordre du jour de cette année est chargé, témoignant de l’engagement de la CEDEAO et de ses institutions ainsi que des États membres en faveur des objectifs d’intégration et de développement de notre sous-région, malgré la pandémie de COVID-19. Lors de cette grande rencontre, nous examinerons, comme par le passé, plusieurs questions touchant des domaines critiques de la Communauté à travers les rapports et les mémorandums inscrits à notre ordre du jour.

3. De plus, la réunion devra adopter, entre autres, des directives, des protocoles et des projets d'actes additionnels révisés sur le Prélèvement communautaire, l'Union douanière, la politique de sécurité routière. En tant que membres de cet important organe de la CEDEAO, il nous revient tous de décider des questions relatives à l'intégration économique et à la stabilité politique dans notre région. Il nous incombe, à titre collectif, de discuter de ces questions avec un esprit ouvert afin de trouver des solutions aux nombreux défis qui menacent notre région, au nombre desquels figurent : la nouvelle vague de la pandémie de COVID-19, les défis humanitaires, le changement climatique et le chômage des jeunes. L'intérêt des citoyens de notre communauté devrait être primordial et nous devons nous efforcer d'indiquer des positions visant à faire progresser la réalisation de l'intégration et du développement économiques durables dans notre région.

#### Excellences

4. À ce stade, permettez-moi de féliciter la Présidente du Conseil et le Président de la Commission pour leurs efforts inlassables visant à accomplir les tâches qui nous ont été confiées par nos mandants afin de réaliser les aspirations de la CEDEAO. J'exhorte donc la Direction de la CEDEAO à poursuivre les mêmes avancées dans le sens de la mise en œuvre des politiques, directives, projets et programmes qui améliorent l'efficacité de l'organisation et stimulent une gestion prudente des ressources communautaires, afin d'atteindre les cibles fondamentales de notre objectif d'intégration régionale.

#### **Mesdames et messieurs les Ministres, Monsieur le Président de la Commission, distingués invités,**

5. Permettez-moi de clore mon propos en vous encourageant à prendre le temps nécessaire pour explorer les beautés d'Abuja. Je vous souhaite une réunion fructueuse et un agréable séjour au Nigéria.

6. Merci de votre aimable attention.

## **Annexe 2 : Discours du Président de la Commission ;**

- **Excellence Madame Shirley Ayorkor BOTCHWEY, Ministre des Affaires Étrangères, de l'Intégration Régionale de la République du Ghana, Présidente du Conseil des ministres de la CEDEAO,**
- **Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest,**
- **Madame la Vice-Présidente de la Commission,**
- **Mesdames et Messieurs les Chefs d'Institutions de la CEDEAO,**
- **Mesdames et Messieurs les Commissaires,**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et Représentants des Organisations internationales,**
- **Distingués invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

12. C'est une fois de plus avec grand plaisir que je m'acquitte de l'heureux devoir de vous souhaiter la bienvenue pour la seconde session ordinaire du Conseil des ministres de la CEDEAO de l'année 2021. Je note que c'est la première fois depuis deux ans que le Conseil des ministres se réunit en présentiel à Abuja, au siège de la Commission, dans un contexte toujours marqué par la plus grande crise sanitaire du 21<sup>ème</sup> siècle.

13. Hier déjà se tenait à Abuja la réunion du Conseil de Médiation et de Sécurité sur les questions de paix et de sécurité.

14. Je tiens donc à remercier chaleureusement les membres du Conseils des Ministres et nos distingués invités qui, malgré leur agenda chargé, ont tenu à rehausser par leur présence la portée des travaux qui se dérouleront au cours des deux prochains jours.

**15.** Permettez-moi de saisir l'occasion pour exprimer notre gratitude à l'endroit des Autorités Nigérianes, et en particulier, Son Excellence Monsieur Muhammadu Buhari, Président de la République Fédérale du Nigéria et Champion de la CEDEAO pour la Lutte contre la pandémie de COVID-19, pour son engagement toujours renouvelé pour la défense des valeurs de la Communauté et le renforcement de notre intégration régionale. Les Autorités Nigérianes n'ont en effet ménagé aucun effort pour la préparation de ces réunions statutaires. Je voudrais saluer le rôle joué par le Ministère des Affaires Étrangères.

**Excellence Madame la Présidente,**

16. Je tiens personnellement à vous remercier pour la qualité de votre leadership à la tête du Conseil des ministres de la CEDEAO, qui traduit également votre engagement pour notre Communauté et celui de Son Excellence Monsieur Nana Addo Dankwa Akuffo-Addo, Président de la République du Ghana et Président en Exercice de la Conférence.

**Excellence Madame la Présidente,**

**Excellences Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil,**

17. L'année 2021 s'achève bientôt, et les activités des Institutions de la CEDEAO se déroulent dans un contexte mondial et régional toujours marqué par la pandémie de COVID-19, et les défis qu'elle soulève, notamment en ce qui concerne l'apparition du nouveau variant, Omicron, les risques d'une nouvelle vague, et les inégalités d'accès aux vaccins.

18. Sur le plan sécuritaire notre Région reste douloureusement marquée par les attaques meurtrières des terroristes. Je m'incline respectueusement, au nom des Institutions et du personnel de la CEDEAO, devant la mémoire des innocentes victimes qui ont hélas été injustement arrachées à l'affection de leurs au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Nigéria. A ces victimes s'ajoutent celles des accidents intervenus en Sierra Leone et au Nigéria.

19. Par ailleurs, aux effets dévastateurs de cette crise sécuritaire, viennent s'ajouter les ravages des catastrophes naturelles liées au climat, notamment les inondations.

20. Au plan politique, la crédibilité des élections récentes au Cap-Vert et en Gambie, de même que celles au Niger et au Bénin témoignent de la vitalité de la démocratie dans notre région. Néanmoins, les défis de la Transition au Mali et en Guinée doivent être relevés pour permettre à ces deux pays frères de reprendre leur place au sein de la Communauté.

**Excellences Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil,**

21. Au cours de cette 87<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des ministres, vous aurez à examiner des dossiers liés au fonctionnement courant de nos Institutions, et aux différents programmes mis en œuvre par les Institutions de la Communauté.

22. L'Auditeur Général vous présentera également son Rapport.

23. Vous aurez par ailleurs à vous prononcer sur les rapports de réunions ministérielles sectorielles qui ont examiné les différents programmes au cours de l'année.

24. Différents points d'information vous seront également communiqués.

**Excellence Madame la Présidente du Conseil des ministres,  
Excellences Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil,  
Mesdames et Messieurs,  
Honorables invités.**

25. L'agenda de votre réunion de l'année 2021 est assurément volumineux, mais je sais que vous ne ménagerez aucun effort pour y apporter toute l'attention requise pour l'avancement des chantiers de la Communauté.

26. Cette réunion sera la dernière qui se tiendra durant le mandat de la Commission actuelle. Aussi, au nom de l'ensemble des fonctionnaires statutaires qui achèveront leur mandat le 28 février 2021, je tiens à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous nous avez témoignée au cours de ces presque quatre années, et surtout pour votre soutien constant pour la résolution de questions parfois difficiles.

27. Je vous souhaite donc de fructueux travaux et tiens à vous assurer de la disponibilité de l'ensemble des Commissaires et des Directeurs Généraux de nos organisations à vous fournir toutes les informations qui vous seront nécessaires durant votre session.

**Je vous remercie de votre aimable attention !**

**Merci beaucoup pour votre aimable attention !**

**Muito obrigado pela vossa atenção !**

## **Annexe 3 : Discours d'ouverture de la Président du Conseil ;**

**Excellence Monsieur l'Ambassadeur Zubairu Dada, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères de la République Fédérale du Nigéria,**

**Excellences mesdames et messieurs les Membres du Conseil des ministres de la CEDEAO,**

**Excellence monsieur Jean-Claude Kassi Brou, Président de la Commission,**

**Excellence Mme Finda Koroma, Vice-présidente de la Commission,**

**Mesdames et messieurs les Chefs des institutions de la CEDEAO,**

**mesdames et messieurs les Commissaires de la CEDEAO,**

**mesdames et messieurs les Représentants de l'UA, de l'ONU et d'autres organisations internationales,**

**Distingués experts des États membres,**

**Distingués invités,**

**Mesdames et messieurs.**

Au nom de S.E. Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, Président de la République du Ghana et Président de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, c'est pour moi un grand plaisir de vous souhaiter la bienvenue à la quatre-vingt-septième session ordinaire du Conseil des ministres de la CEDEAO qui se tient dans cette belle ville d'Abuja.

2. Permettez-moi de saisir la présente occasion pour exprimer à tous ma sincère gratitude pour les efforts consentis par vous pour être avec nous ici aujourd'hui.

3. De même, je tiens à exprimer ma profonde gratitude au Gouvernement de la République Fédérale du Nigéria pour les commodités mises à notre disposition en vue de la réussite de notre réunion.

4. Avant de poursuivre, permettez-moi de saisir la présente occasion pour exprimer nos plus sincères condoléances à tous les États membres de la CEDEAO et aux familles éplorées des citoyens de la Communauté qui ont été victimes d'attaques terroristes et de la COVID-19, ainsi qu'aux victimes des récents incidents tragiques en Sierra Leone et au Nigéria.

5. En mémoire des citoyens de la CEDEAO qui ont perdu la vie dans ces circonstances, permettez-moi de vous inviter à observer une minute de silence. Je vous remercie. Que leurs âmes reposent en paix.

**Excellences, mesdames et messieurs les membres du Conseil, distingués invités,**

6. L'année 2021 a été particulièrement chargée au niveau régional, comme en témoigne la tenue de plusieurs conseils et sommets extraordinaires. C'est un signe de vitalité, mais aussi la manifestation d'une communauté en proie à des défis. Nous pouvons nous satisfaire d'avoir affronté ces défis avec détermination et d'avoir déployé des efforts constants en vue de les relever.

7. Notre solidarité d'action et notre détermination collective à aller de l'avant nous ont permis d'améliorer notre résilience face aux chocs sanitaires et sécuritaires. En conséquence, par rapport à l'année 2020, nous prévoyons une amélioration de la croissance économique de la Région.

8. Au plan politique, notre région a enregistré des réalisations significatives dans le domaine de la démocratie et de la gouvernance. Les récentes élections à Cabo Verde et en Gambie, après celles du Niger et du Bénin, constituent des exemples du dynamisme de notre démocratie. Les atteintes à l'ordre constitutionnel en Guinée et au Mali ont sapé nos progrès et représentent des risques importants.

9. À cet égard, les Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO ont pris des mesures très énergiques en vue de garantir le retour à l'ordre constitutionnel dans ces pays. L'une des décisions clés du Sommet extraordinaire de la CEDEAO sur la situation au Mali et en Guinée, qui s'est tenu à Accra le 7 novembre 2021, a été l'accord sur la révision de notre Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance. Un rapport sur le travail effectué jusqu'à présent au sujet des propositions de révision du Protocole sera présenté à la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement lors de sa réunion le 12 décembre 2021.

### **Excellences, mesdames et messieurs les membres du Conseil, distingués invités,**

10. Afin de faire progresser notre programme d'intégration régionale et de transformer la vie des citoyens de la Communauté, nous devons continuer à renforcer la résilience et à améliorer notre programme d'intégration. Cela est particulièrement nécessaire en ce qui concerne les menaces suivantes :

- la crise sanitaire du Coronavirus qui persiste et a complètement changé notre mode de vie. Avec le nouveau variant, le risque d'une nouvelle vague et la fermeture des frontières par plusieurs pays, nous devons plus que jamais nous en remettre à notre solidarité régionale ;
- la récurrence des attaques terroristes dans les pays de la ligne de front du Sahel (Mali, Burkina Faso, Niger et Nigéria) qui font de nombreuses victimes et face auxquelles la réponse à apporter actuellement tient à la mise en œuvre diligente de notre plan d'action contre le terrorisme destiné à soutenir les efforts nationaux et à venir en complément à ces derniers ;

- le changement climatique, qui constitue une contrainte pour le processus d'intégration régionale et face auquel nous devons opérer une transition écologique, en recourant par exemple aux énergies renouvelables et à une politique agricole adaptée.

11 En travaillant ensemble sur toutes ces questions, nos perspectives de réussite s'en trouveront considérablement améliorées et nous créerons les conditions d'une région prospère.

12 Enfin, sur le plan interne, nous avons pu adopter une réforme institutionnelle, qui permettra à notre organisation de se doter d'une structure organisationnelle flexible tout à fait adaptée à la nouvelle Vision 2050 de la CEDEAO, laquelle a été finalisée et est prête à être adoptée. Elle permettra également aux institutions de la Communauté d'assurer à la fois la poursuite des rêves des Pères fondateurs et l'adaptation aux nouvelles réalités technologiques, économiques et sociales. Grâce à une structure de gouvernance efficace et efficiente pour notre organisation, le processus d'intégration régionale s'accélénera.

13. Nos réalisations n'auraient pas été possibles sans la détermination et l'engagement de la Commission. Je tiens donc à vous féliciter, Monsieur le Président et votre équipe, pour le travail remarquable et les contributions exceptionnelles que vous avez apportés à notre communauté.

#### **Excellences, mesdames et messieurs les membres du Conseil, distingués invités,**

14. Mesdames et messieurs les membres du Conseil, je ne saurais clore mon propos sans vous féliciter et vous exprimer ma gratitude, pour la qualité de vos contributions respectives, le consensus qui a toujours prévalu lors de nos différents échanges, et qui nous ont permis, entre autres, de consolider la stabilité politique et la croissance économique de notre région.

15. Je voudrais également saisir la présente occasion pour remercier le Président de la Commission et tous les chefs d'institutions et commissaires pour le travail remarquable qu'ils ont accompli pendant leur mandat dans un environnement complexe.

16. En conclusion, c'est avec beaucoup d'optimisme que je pense qu'ensemble, unis, nous pourrons surmonter tous les défis auxquels nous sommes confrontés dans le processus d'intégration régionale, et ce, pour le bien-être de nos populations.

17. Je nous souhaite des délibérations fructueuses.

**Je vous remercie de votre aimable attention.**

**Thank you very much for your kind attention!**

**Muito obrigado pela sua atenção!**





## Annexe 4

### Résumé des demandes de soutien aux candidatures des États membres à des postes internationaux - au 17 novembre 2021 (Postes à pourvoir)

	ORGANISATIONS	POSTES VACANTS	CANDIDATS	DATES DES ÉLECTIONS	OBSERVATIONS
1	Union africaine	Président(e) du Parlement panafricain (PAP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mali <sup>1</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suspension du vote jusqu'à nouvel ordre en raison de jours d'échauffourées et de mécontentement lors de l'élection de mai 2021.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande reçue le 8 avril 2021</li> <li>• Notification transmise à tous les États membres de la CEDEAO</li> </ul>
2	Union africaine	Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sierra Leone</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élection aura lieu du 8 novembre au 3 décembre 2021 lors de la 63<sup>ème</sup> session ordinaire de la CAfDHP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande reçue le 21 mai 2021</li> <li>• Notification transmise à tous les États membres de la CEDEAO</li> </ul>
3	Union africaine	Vice-Président(e) de l'Université panafricaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sierra Leone</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élection n'a pas pu se tenir pendant la 39<sup>e</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande reçue le 2 août 2021</li> <li>• Notification transmise à tous les États membres de la CEDEAO</li> </ul>

<sup>1</sup> Le Mali n'était pas encore sous le coup de sanctions de la CEDEAO

	ORGANISATIONS	POSTES VACANTS	CANDIDATS	DATES DES ÉLECTIONS	OBSERVATIONS
				session ordinaire du Conseil exécutif de l'UA et a été reportée jusqu'à nouvel ordre.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élections sont reportées jusqu'à nouvel ordre</li> </ul>

	ORGANISATIONS	POSTES VACANTS	CANDIDATS	DATES DES ÉLECTIONS	OBSERVATIONS
4	Cour pénale internationale	Membre du Comité consultatif sur la nomination des juges	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ghana</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les élections se dérouleront du 6 au 11 décembre 2021, lors de la 20e session de l'Assemblée des États parties à La Haye.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande reçue le 29 octobre 2021</li> <li>• Notification transmise à tous les États membres de la CEDEAO</li> </ul>
5	Union internationale des télécommunications	Directeur du Bureau de développement des télécommunications de l'Union internationale des télécommunications (UIT)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gambie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lors de la prochaine conférence des Plénipotentiaires (pp-22) à Bucarest, en Roumanie, du</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande reçue le 16 septembre 2021</li> <li>• Notification transmise à tous les États membres de la CEDEAO</li> </ul>

	ORGANISATIONS	POSTES VACANTS	CANDIDATS	DATES DES ÉLECTIONS	OBSERVATIONS
				26 septembre au 14 octobre 2022.	
6	Autorité du Bassin du Niger	Secrétaire exécutif de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Guinée <sup>2</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2<sup>nd</sup> Semestre 2021 à Abuja</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demande reçue le 26 février 2021</li> <li>Notification transmise à tous les États membres de la CEDEAO</li> <li>Le Tchad occupe toujours le poste de Secrétaire exécutif</li> </ul>

	ORGANISATIONS	POSTES VACANTS	CANDIDATS	DATES DES ÉLECTIONS	OBSERVATIONS
7	UNESCO	Inscription des « Pratiques et expressions culturelles liées au M'Bolon, instrument de musique à percussion traditionnel » sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mali</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>13-18 décembre 2021 à Paris</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demande reçue le 14 avril 2021</li> <li>Notification transmise à tous les États membres de la CEDEAO</li> </ul>

<sup>2</sup> La Guinée n'était pas encore sous le coup de sanctions de la CEDEAO

	<b>ORGANISATIONS</b>	<b>POSTES VACANTS</b>	<b>CANDIDATS</b>	<b>DATES DES ÉLECTIONS</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
8	UNESCO	Membre du Comité du patrimoine mondial (CPM) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), pour 2023-2027	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sénégal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Novembre 2023</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande reçue le 5 juillet 2021</li> <li>• Notification transmise à tous les États membres de la CEDEAO</li> </ul>
9	Organisation des Nations Unies	Membre non permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU) pour 2024-2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sierra Leone</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S/O</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande reçue le 12 février 2021</li> <li>• Notification transmise à tous les États membres de la CEDEAO</li> </ul>
10	Organisation des Nations Unies	Membre du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, pour 2024-2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mali</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Octobre 2023 à New York</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande reçue le 18 février 2021</li> <li>• Notification transmise à tous les États membres de la CEDEAO</li> </ul>
11	Organisation des Nations Unies	Membre du Comité des droits de l'enfant (CDE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Burkina Faso</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Juin 2022</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande reçue le 2 juillet 2021</li> <li>• Notification transmise à tous les États membres de la CEDEAO</li> </ul>

	<b>ORGANISATIONS</b>	<b>POSTES VACANTS</b>	<b>CANDIDATS</b>	<b>DATES DES ÉLECTIONS</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
12	Organisation des Nations Unies	Directeur général de l'Organisation internationale du travail (OIT)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Togo</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 25 mars 2022, lors de la 344<sup>e</sup> session du Conseil d'administration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande reçue le 21 septembre 2021</li> <li>• Notification transmise à tous les États membres de la CEDEAO</li> </ul>
13	Organisation des Nations Unies	Membre non permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU) pour 2023-2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bissau Guinée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S/O</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande reçue le 28 septembre 2021</li> <li>• Notification transmise à tous les États membres de la CEDEAO</li> </ul>
14	Organisation des Nations Unies	Membre de la Commission des limites du plateau continental (CLPC) pour 2022-2027	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ghana</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les élections se tiendront en juin 2022</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande reçue le 25 octobre 2021</li> <li>• Notification transmise à tous les États membres de la CEDEAO</li> </ul>

### Annexe 4(b)

Postes déjà pourvus : Pour l'année 2021, au 17 novembre 2021

	ORGANISATIONS	POSTES VACANTS	CANDIDATS	DATES DES ÉLECTIONS	OBSERVATIONS
1-2	Union africaine	Commissaires à la CUA pour 2021-2025 (2 sièges)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Burkina Faso</li> <li>• Côte d'Ivoire</li> <li>• Gambie</li> <li>• Nigéria</li> <li>• Sierra Leone</li> </ul>	3-4 février 2021, 38 <sup>ème</sup> session du Conseil exécutif de l'UA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Nigéria a obtenu le poste des Affaires politiques, paix et sécurité ;</li> <li>• Le Burkina Faso a été élu au poste de Commissaire en charge de la santé, des affaires humanitaires et du développement social lors de la session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union d'octobre 2021.</li> </ul>
3	Union africaine	Membre de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CAfDHP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mali</li> <li>• Sénégal</li> </ul>	3-4 février 2021, 38 <sup>ème</sup> session du Conseil exécutif de l'UA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Mali a obtenu l'un des deux postes vacants à la CAfDHP.</li> </ul>
4	Union africaine	Membre du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mali</li> </ul>	3-4 février 2021, 38 <sup>ème</sup> session du Conseil exécutif de l'UA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Mali a perdu le poste</li> <li>• Quatre (4) nouveaux membres élus : Angola, Burkina Faso (candidature non notifiée à la CEDEAO), Zimbabwe, Ouganda, et Maurice.</li> </ul>

					<ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux (2) membres réélus : Mauritanie et Nigéria</li> </ul>
5	Union africaine	Membre du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption (CCUAC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sierra Leone</li> </ul>	3-4 février 2021, 38 <sup>ème</sup> session du Conseil exécutif de l'UA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Sierra Leone a obtenu le poste</li> </ul>
	<b>ORGANISATIONS</b>	<b>POSTES VACANTS</b>	<b>CANDIDATS</b>	<b>DATES DES ÉLECTIONS</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
6	Union africaine	Président pour la période 2022 - 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ghana</li> <li>• Togo</li> <li>• Sénégal</li> </ul>	6 au 7 février 2021, Assemblée de l'UA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La CEDEAO a attribué ce poste au Sénégal</li> </ul>
7	Union africaine	Vice-Président de la CUA pour la période 2021-2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ghana</li> <li>• Gambie</li> </ul>	6 au 7 février 2021, Assemblée de l'UA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La CEDEAO a retiré la candidature de ces deux pays afin d'obtenir deux sièges de commissaires pour la région.</li> </ul>
8	Union africaine	Secrétaire général adjoint de l'Union panafricaine des postes (UPAP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Burkina Faso</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 7 au 25 juin 2021 au Zimbabwe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande reçue le 7 janvier 2021 :</li> <li>• Notification transmise à tous les États membres de la CEDEAO</li> <li>• L'Ouganda a obtenu le poste</li> </ul>
9	Union africaine	Commissaires à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sénégal</li> <li>• Niger</li> <li>• Ghana</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 14 et 15 octobre 2021, lors de la 39<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union africaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élection de 3 (trois) nouveaux membres et réélection de 1 (un) membre, respectivement la Gambie, Maurice, le Sénégal et l'Éthiopie.</li> </ul>
10	CONFEJES	Secrétaire général de la Conférence des Ministres de la	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Burkina Faso</li> <li>• Mali</li> </ul>	23-27 février 2021, Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Burkina Faso et le Mali ont tous deux perdu le poste</li> <li>• Le Cameroun a obtenu le poste</li> </ul>



		Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFEJES).			
11	Consortium international sur les politiques des drogues (IDPC)	Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) pour 2022-2027	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ghana</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S/O</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Ghana n'a pas été élu</li> <li>• L'OICS est un observateur indépendant du système international de contrôle des drogues.</li> </ul>

	ORGANISATIONS	POSTES VACANTS	CANDIDATS	DATES DES ÉLECTIONS	OBSERVATIONS
12	Organisation internationale du travail	Conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail (OIT)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bénin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Juin 2021, à Genève</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande reçue le 24 avril 2020</li> <li>• Les élections se tiendront en juin 2021. Le Bénin n'a pas été retenu</li> </ul>
13-14	Organisation des Nations Unies	Membre du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale pour 2022 - 2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Togo</li> <li>• Côte d'Ivoire (réélection)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 24 juin 2021, à New York</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Côte d'Ivoire a été réélue</li> <li>• Le Togo a été élu</li> </ul>
15	Organisation des Nations Unies	Réélection au Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (CMW)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sénégal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 29 juin 2021, à New York</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Sénégal a été réélu</li> </ul>

16	Organisation des Nations Unies	Membre du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niger (Réélection)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• New York, en juin 2021</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Niger a été réélu</li> <li>• Le Sénégal et le Bénin ont également été élus</li> </ul>
17	Organisation des Nations Unies	Membre non permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU) pour 2022-2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ghana</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• New York, en juin 2021</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande reçue le 28 août 2019</li> <li>• Notification transmise à tous les États membres de la CEDEAO</li> </ul>
18-19	Organisation des Nations Unies	Réélection en tant que membre de la Commission du droit international (CDI)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Côte d'Ivoire</li> <li>• Sénégal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 12 novembre 2021, à New York</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Côte d'Ivoire et le Sénégal ont tous deux été élus</li> <li>• La Sierra Leone et le Burkina Faso ont également été élus.</li> <li>• La CEDEAO a obtenu 4 sièges sur les 9 alloués à l'Afrique.</li> </ul>
20	Union postale universelle (UPU)	Conseil d'exploitation postale (CEP) de l'Union postale universelle (UPU)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sénégal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 09-27 août 2021, Abidjan, Côte d'Ivoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Sénégal a obtenu le poste</li> </ul>